

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1696 - 12 janvier 2001 - prix : 9F

Bas salaires

**Le gouvernement
bricole...**

**pour ne pas faire
payer les patrons !**

(page 5)

L'insécurité du travail

des convoyeurs de fonds

Mort pour le capital

(pages 3 et 4)



SOMMAIRE

Leur société

- 4 - Le convoyeur de fonds assassiné, victime des donneurs d'ordre
 - Jean-Luc Hulot
 - Manifestation pour défendre les retraites
 - 5 - Bas salaires : le gouvernement ne veut pas faire payer les patrons
 - La défense et les budgétivores
 - 6 - Papon victime... de la lenteur de la justice
 - Les vœux de Chirac au patronat
 - 7 - Pasqua et le trafic d'armes en Afrique
 - L'accident du Paris-Dakar
 - 10 - Les inondations en Bretagne
 - Explosion due au gaz à Paris
 - 11 - Vache folle et décrets
 - Le point de vue d'un petit éleveur
 - 12 - Les armes à l'uranium appauvri continuent à tuer
 - Même la justice réformée reste injuste
 - La taxation des CD
- Tribune**
- 6 - Préparer le 25 janvier... et la suite
- Dans le monde**
- 8/9 - Israël-Palestine : le plan de paix ne règle rien
 - Côte-d'Ivoire : tentative de putsch ou provocation?
 - Chili : le jeu de cache-cache de Pinochet
 - Chine : colère contre la corruption
 - 16 - Koweït : perspectives pour les trusts pétroliers
 - États-Unis : coupures d'électricité en Californie
- Dans les entreprises**
- 13 - RTT à la Sécurité sociale et démission du MEDEF
 - 14 - CHU Angers : victoire des grévistes
 - La Poste Oye-Plage : fin de la grève
 - Échos des entreprises
 - 15 - Rouen : la grève des tramotins
- Lire**
- 15 - L'extradition des Baltes de Per Olov Enquist

RÉUNIONS PUBLIQUES AVEC ARLETTE LAGUILLER

PERPIGNAN
avec Liberto PLANA
Vendredi
12 janvier
à 20 h 30
Salle Mailloles
5, rue des Glycines

MONTPELLIER
avec Maurice CHAYNES
Samedi 13 janvier
à 15 heures
Salle Pelloutier
Maison des Syndicats,
Antigone
Tramway, arrêt «Léon-Blum»

NANCY
avec Christiane NIMSGERN
Jeudi 18 janvier
à 20 h 30
Palais des Congrès
Rue du Grand-Rabbin-
Haguenauer

ANGOULÊME
avec Jean-Pierre COURTOIS
Vendredi 19 janvier
à 20 h 30
MJC de la Grande-Garenne
(Salle polyvalente)
Rue Pierre-Aumaître

BOURGES
avec Colette CORDAT
et Régis ROBIN
Samedi
20 janvier
à 17 h 30
Salle Germinal

BESANCON
avec Marie-France ROCHE
Mercredi
24 janvier
à 20 h 30
au Petit Kursaal
Place du Théâtre

POITIERS
avec Ludovic GAILLARD
Jeudi 25 janvier
à 20 h 30
Salle Jouhaud
Maison du Peuple
rue Arsène-Orillard

AMIENS
avec Bruno PALENI
Mercredi 31 janvier
à 20 h 30
Salle Dewailly
Place Dewailly
(à côté du Coliseum)

CHERBOURG
avec Régine MROWKA
Jeudi 1^{er} février
à 20 heures
Salle polyvalente complexe Chantereyne

CHARTRES
avec Marie-José AUBERT
Vendredi 2 février
à 20 h 30
Salle Jehan-de-Beauce (Mairie)

REIMS
avec Thomas ROSE
Dimanche 4 février
à 16 h 30
Salle des Chatillons
Boulevard des Phéniciens

ANGERS
avec Marie-Louise DUPAS et Robert CERISIER
Mardi 6 février
à 20 h 30
Centre de Congrès
Boulevard Carnot

ORLÉANS
avec Christiane HAUCHERE
et Patrick LAMIABLE
Mercredi 7 février
à 20 heures
Salle Eiffel - 15, rue de la Tour-Neuve

COMPIÈGNE
avec Jean-Marc ISKIN
Jeudi 8 février
à 20 heures
au Centre de rencontres de la Victoire

LIMOGES
avec Claudine ROUSSIE
Vendredi 9 février
à 20 h 30
Salle du temps libre
(derrière la mairie)

MÉRIGNAC
avec Nelly MALATY
Samedi 10 février
à 20 h 30
au Krakatoa
3, avenue Victor-Hugo

MULHOUSE
avec François RUCH
Jeudi 15 février
à 20 h 30
Salle de la Bourse

CHALONS-SUR-SAÔNE
avec Pascal DUFRAIGNE
Vendredi 16 février
à 20 heures
Salle du Clos-Bourguignon

AUTRES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LUTTE OUVRIÈRE

PRÉ-SAINT-GERVAIS Mardi 16 janvier à 20h Maison des associations 3, place Anatole-France	IVRY avec Gisèle Pernin Mardi 16 janvier à 20h 30 Foyer Quincey 38, rue Saint-Just	NOISY-LE-SEC Jeudi 18 janvier à 20h Salle Charlie-Chaplin 33, rue Moissan
---	--	--

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 13000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Rotq de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 142 165. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
 PRÉNOM:
 ADRESSE:
 CODE POSTAL et VILLE:
 COMPLÉMENT D'ADRESSE:
 Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de:
 Règlement:
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Éditorial des bulletins
d'entreprise du 8 janvier

MORT POUR LE CAPITAL

■ Jeudi 11 janvier, lors des obsèques de Jean-Luc Hulot, abattu le 3 janvier, les convoyeurs de fonds devaient exprimer leur colère contre les conditions de travail qui leur sont imposées. En une seule année, quatre d'entre eux sont morts, assassinés par des braqueurs, et vingt-deux autres blessés, en transportant des millions pour les banques, les compagnies d'assurances, les grandes sociétés commerciales, eux dont le salaire avoisine le SMIC.

Depuis des années, les banques ont automatisé la distribution des billets parce que cela leur permet de faire des économies de personnel. Les supermarchés, de leur côté, ont poussé à la multiplication des distributeurs automatiques à l'intérieur des centres commerciaux, là où les convoyeurs chargés de les remplir sont les plus exposés.

Le braquage récent à coups de lance-roquettes d'un véhicule de transport blindé a montré que, même dans leurs camions, les convoyeurs courent un risque, déjà disproportionné avec le salaire qu'on leur donne. Mais on voit aussi se multiplier de plus en plus ces « points noirs » où les convoyeurs ne sont même pas protégés comme ils peuvent l'être dans leurs camions.

A la suite d'une longue grève en mai dernier, ils avaient obtenu qu'un décret oblige les banques à faire des aménagements susceptibles de diminuer les risques, comme par exemple des sas de sécurité. Mais le gouvernement qui a patronné cet accord a donné aux banquiers deux ans pour réaliser des aménagements qui, souvent, pourraient se faire

en quelques jours !

Et, comme pour montrer qu'ils ne veulent pas brusquer les banquiers et les propriétaires des hyper et supermarchés, les deux ministères concernés, celui de l'Intérieur et celui des Transports, ont attendu jusqu'au 18 décembre dernier, c'est-à-dire sept mois après la grève, pour faire paraître le décret d'application !

Et, pendant que le gouvernement tergiversait, non seulement les grandes sociétés donneuses d'ordres, c'est-à-dire les plus responsables, n'ont pas fait ce minimum d'aménagements qui leur ont été demandés, mais nombre d'entre elles continuent à exiger que les convoyeurs passent à heure fixe, ce qui facilite encore les choses pour les gangsters ! Et, à cause de cela, des hommes continuent à mourir ou à être blessés, simplement parce que les responsables retardent tant qu'ils peuvent les dépenses et parce que le gouvernement est complice.

Les deux crapules qui ont tiré sur les convoyeurs de fonds à l'hôpital de Villejuif sont des assassins qui ne respectent rien, et surtout pas la vie des plus humbles.

Mais que dire des patrons des entreprises de transport de fonds, des banquiers, des dirigeants de ces grandes chaînes commerciales dont les propriétaires paradent au sommet de la fortune dans ce pays, mais pour qui la vie d'un travailleur ne vaut rien, pas même quelques aménagements au coût dérisoire ?

Que dire de ce gouvernement dont les ministres ne savent que verser des

larmes de crocodile en refusant de contraindre les banquiers et les propriétaires des hyper et supermarchés ?

Que dire sinon qu'ils sont au moins aussi coupables que les voyous qui assassinent ?

Alors, tous les travailleurs doivent être solidaires de la lutte des convoyeurs de fonds qui réclament des conditions de travail qui leur permettent de vivre, dans le sens exact du terme. Parce qu'au-delà des convoyeurs de fonds, combien de travailleurs meurent tous les ans d'accidents du travail ? Combien d'autres sont tués à petit feu du fait de conditions de travail infectes qui leur sont imposées, combien de santés usées, combien de morts prématurées, simplement pour que les entreprises réalisent toujours plus de profits et pour que les actionnaires, les propriétaires empochent toujours plus de revenus ?

Alors, au-delà de la solidarité indispensable, c'est toute l'organisation sociale qu'il faudra changer de fond en comble pour que les travailleurs cessent de mourir pour enrichir le grand capital !

Arlette LAGUILLER

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY

aura pour thème :

**DÉMOCRATIE,
DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE,
DÉMOCRATIE COMMUNALE**

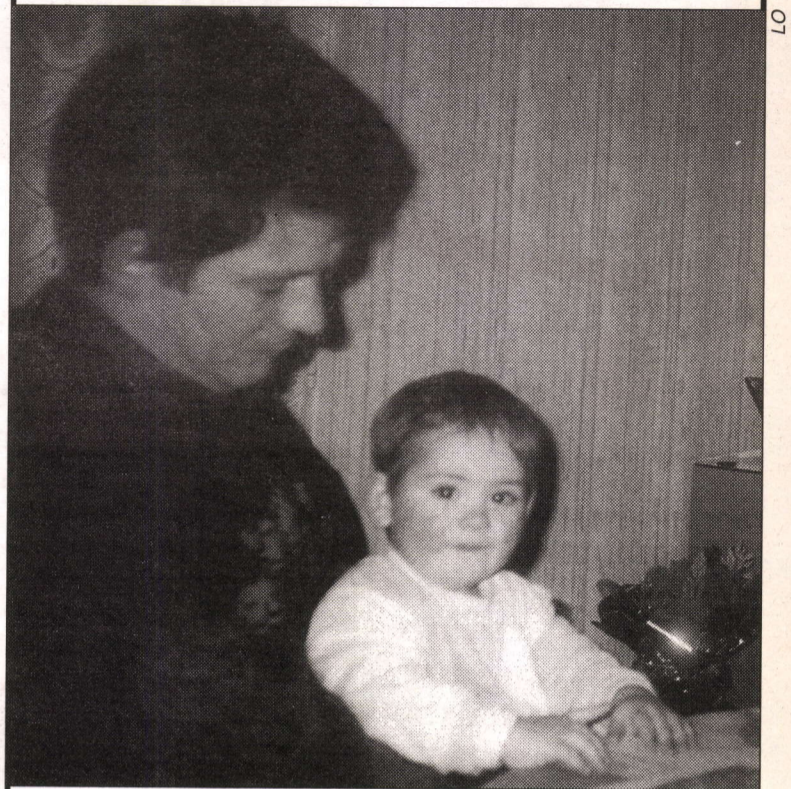
**Vendredi 26 janvier
à 20 h 30**

Salle de la Mutualité,
24, rue Saint-Victor à Paris (5^e)
Métro: Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 20 F

Un convoyeur de fonds assassiné

VICTIME DES DONNEURS D'ORDRE

Jean-Luc HULOT



Après deux jours de grève, les convoyeurs de fonds de la Brink's ont repris le travail lundi 8 janvier, mais ils marqueront un nouvel arrêt de travail jeudi 12, jour des obsèques de Jean-Luc Hulot, le convoyeur assassiné mercredi 3 janvier. D'ores et déjà, ils ont l'intention de refuser d'effectuer des transferts d'argent dans quatre cents «points noirs», les distributeurs automatiques de billets les plus dangereux : ceux situés dans des lieux fréquentés comme les galeries commerçantes, les halls de gare ou d'aéroport, les hôpitaux ou encore comme l'Institut du cancer Gustave-Roussy de Villejuif, où leur camarade a été assassiné, etc. Ces distributeurs sont loin des rues, et les convoyeurs doivent effectuer un trajet à pied, au milieu des passants, jusqu'à leur camion, ce qui multiplie les risques. Mais ils ne sont pas les seuls points noirs. Les représentants des convoyeurs en ont signalé 5 000, sans compter les risques permanents dans des lieux mieux agencés, risques dus à la régularité des tournées.

Des crapules capables d'assassiner de sang froid un travailleur en lui tirant une balle en pleine tête pour obtenir de l'argent, cette société en suscite malheureusement.

Mais comment peut-on qualifier les donneurs d'ordres, banquiers, grandes surfaces et autres, qui exposent la vie des convoyeurs de fonds en refusant d'installer un minimum de sécurité, parce que

cela leur coûterait «trop» cher? Ils ne brandissent pas d'arme à feu, ils ne tirent pas sur des travailleurs pour obtenir de l'argent, mais ils les laissent à la merci des tueurs, pour de sordides questions de gros sous. Cinq convoyeurs de fonds ont été tués l'an passé, quatorze ces cinq dernières années et une dizaine d'autres blessés, lors d'attaques de fourgons.

Après l'assassinat de deux d'entre eux, les convoyeurs avaient fait grève, du 9 au 23 mai 2000, pour réclamer que les abords des banques et des commerces soient sécurisés par la construction d'un sas leur permettant de bloquer le passage en y engageant leur camion et d'entrer directement à l'intérieur sans être en contact avec le public. Une loi avait même été votée en juillet obligeant les donneurs d'ordres à faire des travaux dans ce sens... avant le 31 décembre 2002! Déjà à l'époque, les sociétés qui font appel aux convoyeurs de fonds avaient poussé les hauts cris, prétextant que le coût de telles installations serait trop élevé et qu'il leur faudrait plus de deux ans (et combien de morts?) pour pouvoir le faire.

Aujourd'hui, les responsables de la Brink's offrent un million de francs à «toute personne permettant de mettre les bandits sous les verrous». Mais dans le même temps, ils jugent «irréaliste pour (leurs) clients d'équiper dans un délai de deux ans l'ensemble des 70 000 lieux où les convoyeurs interviennent» car, disent-ils,

«cela pose des problèmes de financement. Ces mesures se chiffrent à plusieurs milliards de francs». Les sociétés de transport de fonds prennent en considération les prétendus problèmes de leurs clients, mais laissent leurs salariés risquer leur vie, pour un salaire avoisinant le Smic.

Et que dire du gouvernement qui a attendu cinq mois avant de signer les décrets d'application de cette loi? Quand il s'agit de prendre des décisions contre les travailleurs, les mêmes ne tergiversent pas tant. Aujourd'hui, alors qu'une nouvelle victime vient allonger la liste des morts, le gouvernement réunit table ronde sur table ronde, pour soi-disant examiner la situation et étudier des solutions.

Mais jusqu'à quand va-t-on se réfugier devant un tel rituel, totalement inopérant, uniquement destiné à gagner du temps, c'est-à-dire à protéger les profits des sociétés de transport de fonds et des sociétés donneuses d'ordres? Si ce gouvernement était au service des travailleurs, s'il faisait preuve d'autant d'autorité qu'il est capable d'en avoir face aux pauvres, face aux travailleurs, rien ne l'empêcherait d'imposer les mesures exigées par la protection de la vie des convoyeurs, sous peine de mise sous séquestre des biens de ceux qui refusent d'appliquer les mesures de sécurité et qui, de ce fait, mettent délibérément la vie des travailleurs en danger.

Marianne LAMIRAL

Jean-Luc Hulot, assassiné le 3 janvier dans le hall de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif alors qu'il effectuait son travail de convoyeur de fonds, était un de nos camarades. Âgé de 40 ans, il avait commencé à travailler à 16 ans comme serveur, puis était devenu convoyeur dans une société de transports de fonds, rachetée par la Brink's. Il avait trois enfants.

Connu pour ses idées, apprécié de ses camarades de travail, qui souvent le surnommaient «Arlette», il avait été de tous les combats menés par les travailleurs de ce

secteur pour obtenir une meilleure sécurité, et notamment bien sûr de leur dernière grève au mois de mai dernier.

Cette nouvelle affaire de meurtre d'un convoyeur de fonds nous touche donc d'autant plus. Au nom de tous les militants de Lutte Ouvrière, nous exprimons notre solidarité à tous les amis, à tous les proches de Jean-Luc Hulot dans le drame qui les frappe; et notre solidarité à tous les travailleurs de ce secteur dans la poursuite de leur combat, un combat qui était aussi celui de Jean-Luc.

La journée de manifestation du 25 janvier

DIRE NON À DE NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LES RETRAITES

Face aux élucubrations et autres ultimatums du Medef qui menace d'arrêter le versement des cotisations patronales aux caisses de retraites complémentaires du privé, la CGT, FO, la CFDT, la CGC et la CFTC appellent, le jeudi 25 janvier, à une «journée nationale d'action et de mobilisation des salariés et des retraités du secteur privé» pour «le

maintien du droit à la retraite à 60 ans sans abattement, l'amélioration des conditions de départ anticipé et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités».

De fait, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir des retraites, contre lesquelles l'offensive continue. Le Medef aimerait bien réduire les retraites complémentaires des

travailleurs du privé et obtenir une nouvelle augmentation du nombre d'années de cotisation exigées pour bénéficier d'une retraite, et d'une retraite complémentaire à taux plein. De cette façon, il veut imposer l'obligation pour les travailleurs de continuer à travailler bien au-delà de soixante ans.

Le Medef fanfaronne, frappe du poing sur la table, encouragé

par les silences complices du gouvernement. C'est à cela que les travailleurs doivent répondre, et pas seulement ceux du privé, ceux du public également. On vient ainsi d'apprendre que, discrètement mais ouvertement, le gouvernement a l'objectif d'imposer aux fonctionnaires dans les années qui viennent l'augmentation à quarante années de la durée de cotisation exigée.

Pour refroidir les impatiences du Medef qui joue le parfait duo avec le gouvernement, l'un dans l'éclat, l'autre dans le registre des messes basses, cette journée d'action et de manifestation du 25 janvier peut être une étape qui donne à réfléchir à l'un comme à l'autre.

Michel ROCCO

Bas salaires

LE GOUVERNEMENT BRICOLE... POUR NE PAS FAIRE PAYER LES PATRONS!

Le gouvernement a été placé dans une situation d'autant plus inconfortable par la décision du Conseil constitutionnel de refuser la baisse de la CSG sur les bas salaires que cela met en lumière toute l'hypocrisie de sa politique.

La mesure elle-même, qui permettait à plus de neuf millions de salariés, gagnant jusqu'à 1,4 fois le SMIC, de se voir royalement octroyer 180 F par mois était déjà bien dérisoire, d'autant que le gouvernement accordait des ristournes après avoir à la fois généralisé l'assiette de la CSG et fortement augmenté son taux. La CSG, qui n'est pas un impôt progressif, est de toute façon lourdement supportée par la majorité la moins riche de la population. Et il est assez hypocrite de la part du gouvernement de faire mine de faire du social après avoir eu le culot d'étendre la CSG à tous les revenus, y compris les plus bas!

Que dire d'ailleurs de la décision du Conseil constitutionnel qui a trouvé injuste cette minable ristourne au nom de «l'égalité

devant l'impôt»! Et cela au moment où la baisse du taux d'imposition des sociétés et des tranches de revenus les plus hautes prévue par Fabius représentée, pour les entreprises comme pour les particuliers, des cadeaux bien supérieurs à 180 F par mois!

Cette différence de traitement est tellement indécente que le gouvernement se doit de faire un geste vis-à-vis des bas revenus au moment où l'on va entrer en période électorale. C'est bien pour cela qu'il lui faut se décider vite.

Mais les discussions autour des solutions de rechange envisagées sont tout aussi édifiantes!

Une augmentation du SMIC avait, paraît-il, la faveur de la ministre de l'Emploi Elizabeth Guigou, à condition bien sûr que cette augmentation soit compensée par un nouvel allègement des

cotisations sociales patronales, comme si les cotisations patronales sur les bas salaires n'avaient pas déjà été réduites d'une façon indécente qui incite les patrons à payer le moins possible les travailleurs qu'ils emploient. L'augmentation envisagée était pourtant fort modeste, autour de 2,4%! Robert Hue plaidait, lui, pour un coup de pouce de 3,2%, ce qui ne va pas bien loin non plus: 180 F par mois pour les travailleurs qui ont un emploi à plein temps payé au SMIC.

Pour ceux qui sont payés avec des demis ou des quarts de SMIC, le cadeau serait proportionnel. Quant à ceux qui touchent un peu plus que le SMIC — ils sont quelque 6,5 millions — ils risquent fort de ne rien toucher du tout car, comme les services même du ministère des Finances l'évoquent, les patrons, qui ne sont pas obligés d'augmenter les salaires, peuvent empocher les réductions de charges et... ne pas les répercuter sur les salaires. Si bien que la crainte majeure du gouvernement est qu'une hausse du SMIC ne déclenche une série

de revendications salariales...

Aux dernières nouvelles, après avoir écarté l'option d'une augmentation du SMIC, le gouvernement socialiste choisirait l'option du crédit d'impôt, qui a la faveur aussi bien de Fabius que de Chirac. En effet le ministre des Finances Fabius envisageait un remboursement en fin d'année par le fisc de la CSG sur les bas salaires, en tenant compte des situations familiales. Et Chirac s'est dit carrément favorable au crédit d'impôt qui permettrait plus généralement à l'Etat de compenser la faiblesse des salaires, le fisc versant ainsi un revenu complémentaire à ceux qui sont trop mal payés. Cette idée est dans l'air depuis déjà un certain temps et a évidemment le soutien du patronat qui espère ainsi trouver facilement à embaucher tout en payant des salaires dérisoires.

Bref le gouvernement, à la recherche d'un petit geste en direction de l'électorat populaire en cette période électorale, s'oriente vers un geste qui ne lui coûte pas trop cher et surtout qui ne coûte rien au patronat voire qui l'avantage aussi une fois de plus.

Ce n'est évidemment pas cela qui permettra aux quelque neuf millions de travailleurs qui ne touchent que de petits salaires, et encore moins aux retraités, de vivre mieux; ni aux six millions de personnes qui vivent avec les minima sociaux de sortir de la misère. Non, pour cela ce sont de tout autres mesures qu'il faudrait prendre. Il faudrait augmenter de 1 500 à 2 000 F, non seulement le SMIC mais tous les salaires, retraites et pensions, il faudrait relever de même tous les minima sociaux. Il faudrait supprimer les impôts indirects et tous ceux qui ne sont pas progressifs et à la place taxer fortement les hauts revenus, les grandes fortunes, et les profits.

Evidemment on est loin là du bricolage dont va laborieusement accoucher le gouvernement: destiné à donner le change au moment de solliciter les électeurs, il ne diminuera en rien la pauvreté qui, malgré l'auto-satisfaction du gouvernement concernant les chiffres du chômage, n'a pas reculé ces dernières années.

Dominique CHABLIS

27 janvier pour la RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

Le samedi 27 janvier, à 14 heures, place de la République à Paris, la Coordination nationale des sans-papiers, différentes associations de sans-papiers, des associations de soutien ainsi que diverses organisations politiques et syndicales appellent à manifester pour protester contre la fin de non-recevoir que le gouvernement socialiste oppose aux revendications des sans-papiers qui ont été déboutés de leur demande de régularisation.

En effet 63 000 sans-papiers qui, en 1997, avaient fait confiance aux promesses de Jospin se sont vu refuser leur dossier. Ils sont aujourd'hui condamnés à vivre dans la clandestinité et la précarité, dans des conditions pires qu'avant 1997. Ce n'est pas acceptable.

Les organisateurs de la manifestation réclament:

- la régularisation de tous les sans-papiers avec la carte de 10 ans
- l'arrêt des expulsions et la fermeture des centres de rétention
- la libération de tous les sans-papiers emprisonnés pour défaut de papiers
- l'abolition de la double peine
- l'abrogation des lois Pasqua, Debré et Chevènement.

Lutte Ouvrière est partie prenante de cette initiative.

Chirac et Jospin lors de la présentation des vœux des «forces vives» (sic). Entre Seillière et Jospin, on peut voir les marchands d'engins de mort, le directeur général d'Aérospatiale-Matra, ainsi que Serge Dassault.

ments, invoqué une baisse des dépenses de personnel, qui permettrait de commander davantage de matériels. Or, la diminution du personnel revient au contraire plus cher. Non seulement on remplace des appelés qui ne coûtaient presque rien par du personnel bien payé et bénéficiant d'innombrables primes et indemnités, mais on verse de somptueux péculs de départ et de reconversion aux officiers surnuméraires. Ces gens-là n'ont pas besoin de faire grève pour avoir des indemnités convenables, à la différence de tous les ouvriers dont le patron veut fermer l'usine.

Même s'ils peuvent sembler concurrents et rivaux dans le partage du gâteau, le corps des officiers et les industriels de l'armement ont un intérêt commun — ce qui explique leurs liens étroits — à ce que le budget de la Défense soit le plus abondant possible: c'est sur lui qu'ils s'engraissent.

Vincent GELAS



Défense LES BUDGÉTIVORES

Le ministère de la Défense est au service des industriels de l'armement: c'est ce que le ministre Alain Richard a voulu réaffirmer solennellement. Entre le 8 et le 29 décembre, il a en effet passé pour 31 milliards de francs de commandes. Deux navires transports de troupes seront construits, 300 chars AMX-10 seront rénovés, et surtout de nouveaux missiles seront mis en chantier: un missile d'interception aérienne, un missile nucléaire aéroporté et un missile nucléaire à longue portée pour les sous-marins straté-

giques. Ce dernier à lui seul coûtera la modeste somme de 18,7 milliards de francs (pour commencer).

La plupart de ces commandes faisaient partie du budget 2000 mais avaient été retardées pour, nous dit-on, d'obscures raisons de gestion informatique. Les marchands de canons se plaignaient amèrement, depuis le début de l'année 2000, de la pignerie de l'Etat. Voilà le rattrapage effectué à temps, avant le 31 décembre. C'était une tradition, dans les casernes françaises,

de faire tourner à vide les véhicules en fin d'année, pour consommer tout le carburant et ne pas voir la dotation diminuée l'année d'après.

Avec ces commandes de dernière minute aux industriels, ce n'est pas du pétrole qui part dans l'atmosphère, mais des dizaines de milliards qui rejoignent des comptes déjà prospères.

Mais quand il s'agit de l'armée, le gouvernement ne compte pas. Pour justifier le passage à l'armée de métier, la droite en 1996 avait, entre autres argu-

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

PRÉPARER LE 25 JANVIER... ET LA SUITE

Du jamais vu depuis vingt ans, du moins d'après *L'Humanité* et Jean-Christophe Duigou, haut responsable de la CGT. Les cinq confédérations syndicales reconnues, CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC, appellent dans l'unité à une journée d'action et de mobilisation dans toute la France, le jeudi 25 janvier, pour s'opposer aux projets du MEDEF sur les retraites. L'UNSA et la FSU appellent de leur côté à s'y joindre. Le front syndical est donc quasiment complet.

Le MEDEF n'a décidément qu'à bien se tenir. D'autant plus que le gouvernement par la bouche de sa ministre de l'emploi et de la solidarité Elisabeth Guigou dans une interview au *Monde* n'a pas hésité à faire savoir que son cœur allait au camp syndical et faire connaître son scepticisme devant l'entreprise de refondation sociale de l'organisation patronale.

Il faut dire que celle-ci n'y va pas avec le dos de la cuillère. Non seulement le MEDEF a rompu les négociations pour le renouvellement de l'accord qui permet depuis des années de toucher les retraites complémentaires à partir de 60 ans et non 65, mais il prétend imposer que la durée de cotisation pour le droit à la retraite soit progressivement portée à 45 ans. Rien de moins. Il faudrait commencer à travailler à 15 ans (illégal aujourd'hui) pour avoir droit à la retraite à 60 ans, et celui qui n'aurait pu le faire qu'à 25 ans devrait attendre 70 ans. Tout cela au moment où dans bien des secteurs les patrons font tout ce qu'ils peuvent pour se débarrasser des travailleurs les plus âgés.

Oui, la réaction des organisations ouvrières comme les positions de Madame la ministre de l'emploi ne peuvent que réjouir tous ceux qui pensent qu'il est plus que temps de rabattre le caquet et l'arrogance patronale. Enfin tous... sauf les impertinents qui n'ont pas oublié les trois années et demie du gouvernement Jospin.

UN PETIT AIR DE DÉJÀ VU

Car cette unanimité de la gauche, du gouvernement et des syndicats contre le patronat a quand même, que Jean-Christophe Duigou et *L'Humanité* nous pardonnent, un petit air de déjà vu.

Rappelons-nous les fières déclarations de Martine Aubry (la ministre de l'emploi d'alors) à propos de son projet des 35 heures et la satisfaction des confédérations syndicales opposées aux cris d'horreur du CNPF (le nom d'alors du MEDEF). Et puis au fil des mois et des lois Aubry la constatation que la réduction du temps de travail se faisait pour l'essentiel au bénéfice des employeurs, par la grâce de la flexibilité et de la modulation salariale. Et puis les directions syndicales promettant de veiller à ce que cette réduction du temps de travail ne se retourne pas contre les salariés, mais se couchant les unes après les autres en signant les accords de branche ou dans le meilleur des cas n'allant pas au-delà des manifestations symboliques et sans

lendemain.

Rappelons nous aussi le premier volet de la refondation sociale, celui sur la réforme de l'UNEDIC. Mise à part Nicole Notat et son collègue Deleu de la CFTC, la plupart des responsables syndicaux repoussèrent d'abord avec hauteur le PARE proposé par le MEDEF, le gouvernement se refusant lui-même à donner son accord à ce qui apparaissait et était bien un forfait à l'encontre des chômeurs. Et puis au fil des semaines estivales (car il a cette fois suffi de quelques semaines) les syndicats retournant leur veste, sous prétexte de changements mineurs du projet patronal, ou pour FO et la CGT, se contentant de prises de position d'autant plus fermes en paroles qu'elles ne furent suivies d'aucune action. Et puis le gouvernement donnant finalement son accord à l'automne au PARE qu'il disait ne pas vouloir au printemps.

SE SERVIR DE L'OCCASION

Alors ? Alors il faut certainement profiter de l'occasion offerte par les centrales syndicales, participer aux manifestations contre les projets du MEDEF qui devraient avoir lieu dans toutes les régions ce 25 janvier, et aux débrayages (mais il n'est pas encore évident qu'il y aura appel à la grève ce jour-là, ce qui en dit déjà long sur la volonté de lutte réelle de nos confédérations).

Mais il faut aussi en profiter pour affirmer la volonté de ne pas se laisser bernier une fois de plus par les rodomontades et les discours des représentants de la gauche et des syndicats. La classe ouvrière ne fera remiser au patronat ses projets qu'en prenant la contre-offensive, en étant prête à un mouvement d'ensemble, à la grève générale, en se montrant déterminée à opposer à ce qui est bien un plan global patronal un plan tout aussi global de défense du monde du travail : pour le maintien des retraites à 60 ans, bien sûr, mais aussi pour l'amélioration du sort des retraités comme des actifs et des chômeurs (augmentation mensuelle des salaires, des retraites, des minima sociaux d'au moins 1 500 F, vraie diminution de travail sans flexibilité avec des embauches, suppression de la précarité).

Pas d'illusion. Les directions des syndicats ne marcheront dans cette direction que poussées par les travailleurs. Alors, évitons de renouveler derrière les directions syndicales l'opération du 16 octobre 1999 où la manifestation sans lendemain sur des mots d'ordre des plus vagues servit simplement de diversion à la politique de Robert Hue qui se préparait dans le moment même à approuver la loi Aubry.

La gauche, le gouvernement et les confédérations syndicales nous ont donné suffisamment de preuves de leur duplicité ou de leur couardise pour que nous ne marchions pas à leur appel yeux fermés et bouches closes. Surtout quand nous marchons ensemble.

Jacques MORAND

Leur société

Papon, victime de la lenteur de la justice

C'est ainsi que l'on pourrait interpréter le long plaidoyer de son avocat qui s'insurge, dans une contribution parue dans le quotidien *Le Monde* contre le fait que ce vieillard de 91 ans soit actuellement le plus vieux détenu de France. Le fait est incontestable.

Mais c'est dans la pleine vigueur de sa jeunesse que, haut fonctionnaire de la préfecture de Gironde sous Pétain, il fut l'un des organisateurs de la déportation de plus d'un millier de Juifs, hommes, femmes, vieillards, mais aussi enfants qui étaient parmi les plus jeunes dans ces convois à destination de Drancy d'où ils furent ensuite emmenés vers les camps de la mort nazis. Il fallut l'acharnement de quelques proches des victimes pour imposer son procès et cette condamnation, un demi-siècle après la fin de la guerre !

Avant son procès, Papon fit, sous la Quatrième République, puis la Cinquième, une belle carrière de préfet, terminant préfet de Police de Paris sous de Gaulle. Il s'illustra entre autres dans la répression de la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961 qui fit au moins 200 morts, certains

manifestants ayant même été jetés dans la Seine par des policiers sous sa responsabilité. Quelques mois plus tard, le 8 février 1962, toujours sous sa responsabilité, la police provoqua la mort de 9 manifestants, dont 8 militants du PCF, au métro Charonne à Paris, lors d'une manifestation anti-OAS. Papon était alors dans la force de l'âge, comme la plupart des victimes des sbires qu'il commandait. Pour ces exactions meurtrières, Papon ne fut même pas jugé.

A la retraite, son passé ne lui fit aucune ombre et ne l'empêcha nullement de devenir député gaulliste du Cher et membre de conseils d'administration de sociétés honorablement renommées.

Mais il fallut bien du temps pour que l'on inculpe Papon pour la première fois, en 1982. Puis encore quatorze années de tergiversations, de procédures judiciaires annulées pour que le procès de Papon, qui allait aboutir à sa condamnation en avril 1997, s'ouvre enfin.

Ah si seulement la justice n'était pas si lente !

Alain VALLER

Chirac veut une « année utile » ... au patronat

Chirac a trouvé son nouvel axe de campagne. Finies les pommes ou la « fracture sociale », il fait dorénavant dans l'« utile » ! Ains dans ses vœux de nouvel an, Chirac a-t-il répété qu'il voulait que l'année 2001 soit une année « utile ». Pour cela, il invite Jospin à « faire maintenant les réformes qui préparent l'avenir », et d'énumérer une liste à la Prévert.

Mais parmi ces réformes, il insiste plus particulièrement sur l'une d'entre elles : les retraites. A n'en pas douter, il préférerait

que ce soit Jospin qui prenne le risque de l'impopolarité sur ce terrain. Comme si celui-ci avait besoin des invites de Chirac pour partager une volonté commune de dégrader les conditions de départ à la retraite.

Au-delà des délais et de la forme, sur le fond, ces messieurs sont d'accord. Car pour ce qui est de la remise en cause de la situation des travailleurs, il n'y a aucun doute, ils le montrent de conserve depuis des années, Jospin comme Chirac ont le même sens de leur propre utilité... au service du patronat.

Qui a dit que la concurrence, c'était le pied ?

Selon le quotidien *Le Parisien*, 25 % des abonnés au téléphone mobile changent régulièrement d'opérateur, essentiellement parce qu'ils sont mécontents des services offerts.

On nous répète sur tous les tons que la concurrence, il n'y a que ça de vrai, que c'est l'intérêt des consommateurs, que cela aboutit à la baisse des prix, à l'augmentation de la qualité, et patati, et patata.

Or, les opérateurs, anciens et nouveaux, s'entendent comme larrons en foire pour

proposer les formules les plus opaques possible, ce qui ne les empêche pas de débiter les comptes en banque avec une régularité de métronome.

Et quand il s'agit de gérer la maintenance et les réclamations, le personnel est en sous-effectif, question de rentabilité. La boucle est ainsi bouclée.

Les usagers et le personnel font les frais du système, mais à part ça, pour les profits de France Télécom, Bouygues et SFR, c'est reçu, cinq sur cinq.

Trafic d'armes en Afrique (suite)

PASQUA COMPLICE DE « PAPAMADIT » ?

A leur tour, Charles Pasqua et son mouvement, le RPF, viennent d'être rattrapés par le trafic d'armes qui a récemment conduit Jean-Christophe Mitterrand (« Papamadit ») en prison. Le juge Philippe Courroye qui mène l'enquête soupçonne le Rassemblement Pour la France (RPF) d'avoir bénéficié de versements douteux de plusieurs centaines de milliers de dollars.

Au cours de l'une de ses perquisitions, le juge aurait trouvé une note de la société Brenco (dirigée par Pierre Falcone, sous les verrous, responsable du trafic d'armes vers l'Angola; la même société qui a versé 13 millions de francs à « Papamadit ») qui indique un versement de 450 000 dollars à un certain « Roger »... qui ne serait autre que Jean-Charles Marchiani, ex-agent secret, ex-préfet du Var et élu européen du RPF.

Tout ce beau linge nie évi-

demment toute implication dans la vente d'armes en Angola. Pasqua s'esquive et Marchiani prétend, lui, avoir les mains propres et rien à se reprocher! Qu'importe si l'un comme l'autre étaient des proches du dictateur angolais. Qu'importe si Pierre Falcone était le représentant officiel de la Sofremi, la société pour l'exportation de matériel de sécurité du ministère français de l'Intérieur, un organisme de vente d'armes contrôlé par l'Etat à une époque où Pasqua était ministre de l'Intérieur. Qu'importe si par la suite Pierre Falcone a volé de ses propres ailes et bénéficié du carnet d'adresses de Jean-Christophe Mitterrand. Tout cela n'est que pure coïncidence.

L'apparition des noms de Pasqua, de Marchiani, et de bien d'autres personnages dans ce trafic d'armes ne doit vraisemblablement pas grand-chose au hasard. Pasqua et Marchiani circulaient librement dans les palais africains, entretenaient des liens d'amitié avec les dictateurs africains et bénéficiaient de leurs largesses. Pasqua a su renvoyer l'as-

enseur puisqu'en tant que président du Conseil général des Hauts-de-Seine, il avait consacré 1% de son budget, au nom de la Coopération décentralisée, à la création d'écoles et de routes... au Gabon, l'un des Etats les plus riches d'Afrique équatoriale sous la coupe réglée d'Elf et de son ami-dictateur Omar Bongo. Cela a essentiellement servi à arroser ses amis métropolitains, fournisseurs du BTP et autres. Lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, notamment sous Balladur, au début des années quatre-vingt-dix, Pasqua a développé ses propres réseaux d'influence, doublant les réseaux chiraquiens de Foccart et travaillant main dans la main avec les réseaux mitterrandistes de « Papamadit ».

Ce dernier rebondissement de « l'affaire Jean-Christophe Mitterrand », qui risque de devenir aussi celle de Pasqua, illustre les moeurs et coutumes qui ont survécu bien au-delà de l'époque où la France exerçait directement sa tutelle coloniale en Afrique. Des relations politico-mafieuses que certains ont appelées fort justement « la Françafrique »... ou plus

exactement « la France à fric ». Tout ce milieu de barbouzes, d'ex-agents secrets, d'hommes d'affaires véreux servent (et se servent au passage) tout autant qu'ils noyautent les multinationales françaises pour le compte desquelles ils travaillent. Tour à tour responsables des filiales locales de ces mêmes multinationales, de sociétés écrans, ils bénéficient des milliards de prébendes de fonds occultes, avec la complicité du gouvernement français, pour préparer leurs coups tordus. Lorsqu'il était le véritable patron d'Elf, Alfred Sirven (aujourd'hui en fuite) a distribué des milliards, corrompant une partie de la classe politique française, qui s'est — notons-le — facilement laissée convaincre, organisant coups d'Etat ici, trafiquant les élections là, soutenant les dictateurs locaux afin qu'Elf puisse pomper tranquillement les nappes pétrolifères. Elf, Thomson, Paribas et autres grands groupes comme Bolloré ou Bouygues ont tous recruté, payé, protégé des hommes bien peu recommandables pour défendre leurs intérêts dans leur pré carré

africain. Elf (aujourd'hui sous contrôle de Total) a été impliquée dans la guerre civile sanguinaire qui a porté Sassou Nguesso au pouvoir au Congo-Brazzaville. Paribas (absorbé par la BNP) se retrouve en pointe dans le financement pétrolier en Afrique. Avec une prédilection pour les pays en guerre civile, paraît-il.

Les Jean-Christophe Mitterrand et les Charles Pasqua, Marchiani et autres, aujourd'hui dans le collimateur, ne sont que des intermédiaires, grassement récompensés, il est vrai.

Les responsables de la politique africaine de l'impérialisme français, de ses crimes, de ses pillages, de son soutien aux dictatures de la pire espèce risquent de ne pas se trouver sur le banc des accusés. Leurs adresses sont pourtant connues. Les amis de ces intermédiaires siègent dans les conseils d'administration des grandes compagnies multinationales françaises.

René CYRILLE

Paris-Dakar

CACHEZ-MOI CES CONFLITS

Dans l'étape du Paris-Dakar qui ralliait Smara, au Sahara occidental, à el Ghallaouiya en Mauritanie, un véhicule d'assistance qui s'était écarté de la piste a sauté sur une mine. Cet accident a eu lieu à proximité du « mur de défense », en fait une zone minée, érigée dans les années 80 par le Maroc pour empêcher les incursions des combattants saharouis qui, depuis 1975, lui disputent la souveraineté sur le Sahara occidental.

Hubert Auriol et les organisateurs de ce rallye à grand spectacle (et gros budget publicitaire!) se posent aujourd'hui en victimes; ils ne seraient que des sportifs, ils ne feraient pas de poli-

tique mais se retrouveraient pris en otages dans des conflits qui ne les regardent pas, etc.

En tout cas, ils n'ignoraient rien des risques qu'ils faisaient courir aux participants puisqu'en 1996 déjà, un camion appartenant à la caravane du Paris-Dakar avait sauté sur une mine dans le même secteur, entraînant la mort de l'un des passagers.

Quant à ne pas faire de politique, il leur faut une sacrée dose d'hypocrisie pour le prétendre car c'est bien avec les régimes en place qu'ils passent des accords pour traverser le pays, c'est encore avec eux qu'ils traitent pour bénéficier d'une assistance ou d'une



protection militaire. Sans parler du soutien qu'ils apportent à tous ces régimes, en assurant, via la couverture des médias, la promotion des régions concernées.

Quoi qu'ils en disent, les organisateurs du Dakar — comme bon nombre de participants d'ailleurs — n'éprouvent que du mépris pour les populations qui vivent dans les régions traversées. Non

seulement pour les revendications qu'elles peuvent exprimer, mais aussi pour leur existence même; chaque année d'ailleurs, des villageois sont victimes des véhicules lancés à vive allure. Quant à l'étalage des moyens mis en œuvre pour permettre aux pilotes et surtout aux fabricants de se faire remarquer, il constitue une véritable provocation face à la

misère des populations africaines.

Quant aux accidents, qu'ils concernent les villageois ou les membres de l'assistance technique, ils n'ont jamais empêché les organisateurs de remettre ça chaque année. Pourvu que les annonceurs et les chaînes de télévision paient, la sinistre comédie continue.

R.M.

Israël-Palestine

UN PLAN DE PAIX QUI NE PEUT RIEN RÉGLER

Lundi 8 janvier, plus de 100 000 Israéliens, selon les médias, ont convergé vers la vieille ville de Jérusalem pour manifester leur refus de céder à un futur Etat palestinien une parcelle, même limitée, de souveraineté sur cette ville dont l'armée d'Israël a annexé la partie arabe en 1967, après la guerre des Six Jours.

Parmi les manifestants, se trouvaient des leaders du Likoud (le parti de droite que les sondages donnent gagnant des prochaines élections législatives), des militants de l'extrême droite raciste anti-arabe et de nombreux colons, religieux et ultra-nationalistes, installés au fil des années sur des terres confisquées par l'armée israélienne aux Palestiniens de Cisjordanie et Gaza.

Le camp le plus réactionnaire d'Israël avait choisi Jérusalem pour manifester parce qu'un énième projet d'accord israélo-palestinien, concocté sous la houlette de Clinton (président américain pour quelques jours encore), laissait entendre qu'une partie de la ville pourrait être rétrocédée aux Palestiniens. En pleine campagne électorale contre un Premier ministre travailliste démissionnaire, Ehoud Barak, droite et extrême droite israéliennes entendaient affirmer leur rejet de l'idée même de tout accord de paix.

Elles sont d'autant plus à l'aise pour accuser Barak de « brader Jérusalem une et indivisible » qu'il alterne des déclarations censées témoi-

gner (vis-à-vis de l'opinion mondiale) de sa volonté d'arriver à la paix et d'autres (destinées à la fraction réactionnaire de l'opinion israélienne) refusant toute concession, entre autres sur Jérusalem. Cela en laissant carte blanche à l'armée et aux colons armés jusqu'aux dents pour s'en prendre aux Palestiniens.

Le jour même de la manifestation, une jeune Palestinienne, qui étendait du linge, a été tuée d'un tir de mitrailleuse. Mais c'est chaque jour que soldats ou colons israéliens « font des cartons » sur des villageois, des enfants ou des travailleurs palestiniens se rendant en Israël, que les autorités décrivent ensuite comme ayant manifesté ou lancé des pierres, afin de couvrir ces assassinats purs et simples.

Dans le même temps où la presse occidentale parlait d'un « plan de paix Clinton de la dernière chance » et où les bonnes âmes du monde dit civilisé pressaient Arafat et l'Autorité palestinienne de saisir une occasion dont on disait qu'elle ne repasserait pas de sitôt, Barak autorisait à nouveau la destruction de maisons et la saisie de terres dans les Territoires occupés pour agrandir des colonies juives et créer des routes de desserte militaire.

La presse d'ici s'est évertuée à présenter ce plan Clinton sous un jour flatteur. Israël aurait été prêt à rendre 90 % de la Cisjordanie et de Gaza et la souveraineté sur une partie de Jérusalem. En échange, les Palestiniens auraient « seulement » dû

renoncer, contre indemnisation, au droit au retour, sur les terres dont ils ont été chassés, d'une foule de réfugiés vivant dans des camps en Palestine occupée, au Liban, en Syrie ou en Jordanie, parfois depuis un demi-siècle.

Pas question, pour Clinton et Barak, que ceux-ci retrouvent leurs maisons et terres situées sur l'actuel territoire d'Israël : voilà quel était le seul point définitif du projet de prétendu accord de paix. Mais sur le reste, dès lors qu'il s'agissait de semblants de concessions à la partie palestinienne, régnait le flou le plus complet. Le plan de partage de Jérusalem n'avait rien d'arrêté ; Israël conservait la rive occidentale du Jourdain en coupant la Cisjordanie de la seule voie d'eau de la région et annexait des « Territoires » pour regrouper des colonies juives se réservant les meilleures terres.

Quant à l'évacuation militaire, elle devait avoir lieu dans trois ans, et sous contrôle international, tandis que Clinton et Barak prévoyaient un Etat palestinien « non militarisé » sur l'espace aérien duquel l'armée israélienne gardait un droit de manœuvres.

Voilà qui dit tout ; et le fait que les dirigeants israéliens n'envisagent un éventuel Etat palestinien que comme un bantoustan d'Israël, et le cynisme de ces mêmes dirigeants et celui de leurs parrains des grands Etats impérialistes, car les uns et les autres savent que, doté d'une supériorité militaire écrasante,

Israël garde toutes les cartes en main, y compris pour s'asseoir sur le prétendu « droit international ».

Il suffit de rappeler comment, depuis la guerre de 1967, sont restées lettre morte toutes les résolutions de l'ONU condamnant l'occupation israélienne et enjoignant la restitution des territoires palestiniens. Plus récemment, les accords d'Oslo, signés il y a sept ans après que la première Intifada avait contraint Israël à s'asseoir à une table de négociation patronnée par les Etats-Unis, n'ont débouché sur rien. Ou plutôt si : sur l'intensification de la colonisation des terres arabes, sur le dépeçage et le bouclage des bouts de territoire concédés à l'Autorité palestinienne. Il en a résulté une chute du niveau de vie, déjà bas, de la population

palestinienne et l'éclatement de la seconde Intifada, en septembre dernier.

Clinton aurait aimé terminer son mandat en annonçant n'importe quel accord baptisé de paix et, qui sait, recevoir le prix Nobel pour cela. Barak, lui, semblait vouloir se présenter devant ses électeurs, le fusil dans une main et, dans l'autre, un bout de papier ne l'engageant à rien. En clair, continuer à mener la même politique d'oppression de la population palestinienne et de dénégation de ses droits les plus élémentaires.

Autant dire que ce prétendu « plan de paix » n'en était pas un. Et même si, par extraordinaire, il était souscrit, il maintiendrait toutes les causes de conflits qui ensanglantent cette région depuis un demi-siècle.

P. L.



Sharon, le chef de la droite en visite dans un poste militaire israélien de la vallée du Jourdain, en Cisjordanie occupée. Il semble désigner la région qu'il veut annexer.

Vient de paraître
LUTTE DE CLASSE
N° 56 janvier 2001

- Sécurité alimentaire et insécurité capitaliste.
- Italie, Allemagne, France : les Verts au gouvernement. La vraie nature des écologistes.
- États-Unis : Les élections ont enlevé sa feuille de vigne à la démocratie.
- Côte-d'Ivoire Une « deuxième république » née dans la tricherie électorale et la violence ethniste.
- Sierra Leone Les diamants, enjeu d'une guerre civile sanglante et de l'intervention impérialiste.
- Tribune de la minorité Entre guerre et paix : de nouvelles menaces pour le peuple palestinien.



Prix : 10 F - Envoi contre 12 F en timbres

Côte-d'Ivoire

NOUVELLE TENTATIVE DE PUTSCH OU NOUVELLE PROVOCATION ?

En Côte-d'Ivoire, il n'aura fallu que quelques heures aux autorités pour mettre fin à ce qui est présenté comme une nouvelle tentative de coup d'Etat, la sixième au cours des treize derniers mois. A Abidjan, les rebelles qui s'étaient emparés de la radio et de la télévision dans la soirée du 7 janvier et qui réclamaient « plus de démocratie » n'ont tenu que quelques heures, avant d'être délogés par les forces armées gouvernementales.

Reste qu'on peut s'interroger sur les véritables moti-

vations des putschistes, comme sur leurs liens avec les différentes factions qui actuellement se disputent le pouvoir. Dans l'entourage du nouveau président, Laurent Gbagbo, certains ont immédiatement dénoncé des « individus originaires des régions du Nord », autrement dit des régions majoritairement acquises au leader de l'opposition, Alassane Ouattara. D'autres laissent entendre que les rebelles, au nombre d'une centaine seulement, n'ont pu s'emparer de

quelques points stratégiques qu'avec des complicités au sein des forces armées, notamment de cadres connus pour avoir des liens avec le général Gueï, ex-homme fort du régime et rival malchanceux de Gbagbo dans les dernières élections présidentielles.

Dans ce pays déstabilisé depuis des mois, il pourrait tout aussi bien s'agir d'une révolte spontanée de certains éléments de l'armée, lassés de ne pas toucher des primes promises ; après avoir formulé des revendications à caractère politique,

les mutins auraient d'ailleurs exprimé des revendications financières.

Ce putsch pourrait aussi avoir été organisé par le pouvoir actuel afin de justifier aux yeux de l'opinion publique une nouvelle vague de répression et d'épuration visant ses principaux adversaires, le clan de Ouattara comme celui de Gueï.

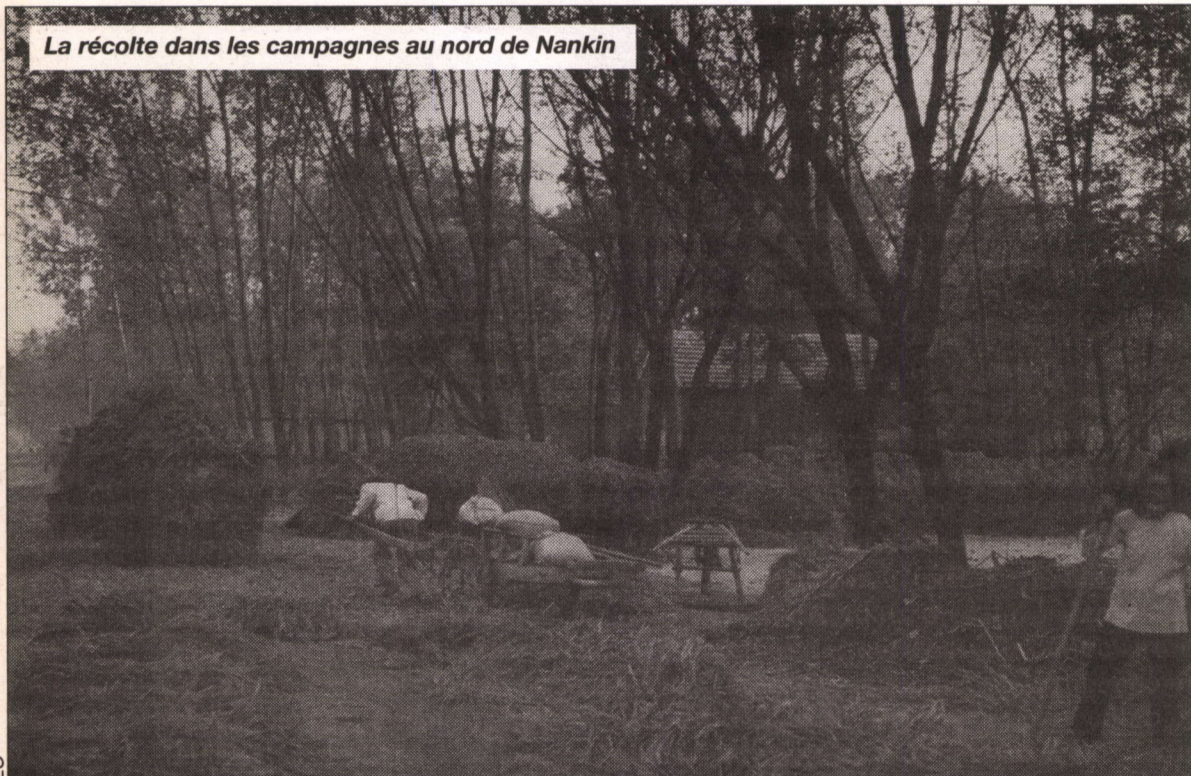
Le fait est que, depuis l'élection très contestée de Laurent Gbagbo, ce dernier n'a cessé de multiplier les provocations et les tentatives

d'intimidation vis-à-vis de l'opposition, la dernière en date étant la mise à l'écart du parti de Ouattara, le RDR, lors des élections législatives.

En tout cas, et contrairement à ce que déclaraient les dirigeants du Parti Socialiste français au lendemain de l'élection de Gbagbo, « la démocratisation » du régime en Côte-d'Ivoire confirme de plus en plus qu'elle n'est qu'une sinistre mascarade.

Roger MEYNIER

La récolte dans les campagnes au nord de Nankin



Chine

COLÈRE CONTRE LA CORRUPTION

Une multitude de révoltes paysannes agitent la Chine ces derniers temps. Selon la presse occidentale, des paysans d'un village du Hebei, une région proche de Pékin, auraient été plus d'un millier à signer une plainte collective contre leurs dirigeants locaux, qu'ils accusent de détourner les fonds destinés à la collectivité. En novembre, c'étaient les producteurs de bananes du Fujian, une région du Sud, qui s'étaient révoltés contre une augmentation de leurs taxes de 80 %. En août, dans le Jianxsi, dans le Sud également, 20 000 paysans ont dévasté les locaux officiels, après avoir découvert dans un livre – interdit depuis... – quel était le montant réel des taxes qu'ils auraient dû acquitter. Il a

fallu au pouvoir trois semaines et 2 500 policiers pour les réprimer.

Manifestement, la colère des paysans résulte d'une situation où, alors que le revenu des paysans baisse de 5 % par an depuis 1998, l'administration a augmenté dans le même temps les impôts dus par les provinces de 15 %, et surtout, à tous les échelons, les cadres locaux se servent au passage, ce qui fait, comme des reportages le relatent, qu'un impôt de 2 yuans décidé à Pékin, peut coûter 20 yuans à ceux qui doivent le payer, ceux-ci risquant la confiscation de leurs biens personnels et la prison s'ils ne s'en acquittent pas.

Apparemment, ce qui se passe dans les campagnes inquiète un peu le pouvoir, suffisamment en

tout cas pour que le Premier ministre et la presse officielle affirment chercher des solutions. Ceux-ci ont sans doute bien des raisons de penser que le problème paysan est une bombe à retardement, car du fait de la misère des campagnes, 100 millions d'errants en sont partis pour arriver en ville, et le phénomène risque de s'amplifier avec l'entrée de la Chine dans l'OMC. Un des premiers résultats de cette agitation a été, pour les paysans du Hubei, d'obtenir – doux euphémisme – la « réduction de leurs dettes ». En tout cas, avec les révoltes actuelles, les paysans chinois montrent qu'ils n'entendent pas être des victimes consentantes.

Nelly MEYER

Chili

LE JEU DE CACHE-CACHE DE PINOCHET

Au Chili, jeudi 4 janvier, Pinochet avait refusé de se présenter à des examens mentaux et neurologiques (cela montre qu'il a toute sa raison !), en espérant bloquer la procédure engagée par le juge Guzman, qui instruit 204 plaintes contre l'ancien dictateur chilien. Mais cela n'a pas fait plier le juge qui attendait mardi 9 le général pour un interrogatoire. En théorie, sa non réponse à cette convocation pourrait conduire à son inculpation. Et le général a subi un deuxième camouflet : la Cour suprême, la plus haute institution judiciaire du pays, a estimé que le juge avait raison de poursuivre ainsi sa procédure.

Les examens médicaux avaient pour objectif de décider si, en respect du droit, Pinochet peut légitimement être jugé. Mais comme tous les criminels de son espèce, l'ex-dictateur cherche à gagner du temps et continue sa partie de cache-cache avec la justice chilienne pour échapper à toute condamnation. On a déjà vu cette technique utilisée dans bien d'autres pays, et en France même par Papon. Les avocats de Pinochet, par exemple, cherchent actuellement à faire retirer ce dossier à Guzman,

en espérant qu'il sera confié à un juge plus complaisant.

Pour tous ceux qui ont été les victimes de cette dictature inique et sanglante, ce serait bien le moins que les responsables soient jugés. Mais on sait que les portesabres, les tortionnaires et les assassins ont plus d'un tour dans leur sac pour échapper aux poursuites. Et il y a certainement plus d'exemples de dictateurs qui ont bénéficié de toutes les protections que de dictateurs jugés et condamnés.

Mais, jugement ou pas, il y a bien longtemps que la très grande majorité de l'opinion publique mondiale, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont rien à voir avec le monde des possédants, a rendu son verdict : le général chilien et tout l'état-major de l'armée sont les responsables directs des crimes perpétrés pendant le coup d'Etat de septembre 1973 et les années de dictature qui ont suivi.

Un coup d'Etat destiné à maintenir coûte que coûte la domination de la bourgeoisie et de son système, à un moment où celle-ci nourrissait quelques craintes pour sa stabilité. Et, cela aussi, il ne faut surtout pas l'oublier.

J.F.

Inondations
en Bretagne

FATALITÉ NATURELLE ... ET SOCIALE

Les inondations à répétition qui frappent ces dernières semaines la Bretagne ne sont pas à verser au seul compte des intempéries.

En 1995, la Bretagne avait connu des inondations déjà qualifiées d'«historiques». En fait la passivité des pouvoirs publics, les aménagements menés de façon délibérément irresponsable depuis plusieurs décennies dans des plaines inondables expliquent, autant sinon plus qu'une pluviométrie exceptionnelle, la gravité de la situation actuelle.

En effet, depuis la dernière grande crue de 1995, aucune mesure sérieuse n'a vraiment été engagée, à part des visites protocolaires pour ne pas dire carrément touristiques des notables et autres ministres, venant verser leur larme le jour de la catastrophe et ne faisant strictement rien le reste du temps. Dans le genre, celui qui sans conteste obtient la médaille de l'hypocrisie et de la bêtise cumulées est Alain Madelin, président de Démocratie Libérale et maire de Redon, en Ille-et-Vilaine, l'une des agglomérations les plus touchées. Il a tout bonnement déclaré: «*C'est la faute à la pluie (dixit). Il n'y a rigoureusement rien de possible pour éviter une crue de cette ampleur, à moins de construire une muraille de Chine autour de la ville. Nous avons eu le record de précipitations depuis que la météo existe*».

Invoquer la fatalité météorologique est trop simple. Cela permet à des gens comme Madelin d'occulter leurs responsabilités. Bien sûr qu'on ne peut empêcher un raz-de-marée, un tremblement de terre, une éruption volcanique ou une crue séculaire. Cela dit, dans le cas des inondations, les causes aggravantes sont connues et ont plus d'une fois été dénoncées.



La politique de remembrement avait pour objectif de transformer l'agriculture en la tournant vers le marché international, c'est-à-dire d'en faire une véritable industrie ayant pour objectifs accessoirement de produire des aliments, mais avant tout de produire du fric, le plus de fric possible, le plus vite possible et à n'importe quelle condition. Cette politique a favorisé les grosses exploitations agricoles et singulièrement bouleversé les paysages agricoles de Bretagne. Le bocage breton avec ses haies, ses talus, ses bosquets, ses fossés a rapidement disparu ces dernières décennies au profit d'étendues de terres à maïs. Ainsi en Bretagne, ce sont 200 000 km de haies qui ont été supprimés en l'espace d'une trentaine d'années et 500 000 hectares de prairies qui ont été remplacés par des champs de maïs. Or, on le sait, le bocage retenait plus facilement les

eaux et limitait le ruissellement.

De la même manière, l'urbanisation grandissante entraîne très souvent la construction de bâtiments (grandes surfaces, zones industrielles, zones pavillonnaires) ou d'infrastructures qui imperméabilisent les sols, rendant d'autant plus difficile l'infiltration des eaux et accélérant d'autant plus le grossissement des rivières. Aujourd'hui, il faut à peine 30 millimètres de précipitations en 24 heures pour que la Vilaine atteigne sa cote d'alerte.

Il serait ridicule de s'accrocher aux structures ancestrales, de s'opposer à des constructions de logements ou de routes. Mais ce qui est révoltant, c'est que tous ces aménagements, tous ces choix ont été faits sans se soucier des effets qu'ils pouvaient avoir sur l'environnement, sans conception d'ensemble prenant en compte l'avenir, sans se soucier des conséquences iné-

luctables et prévisibles, d'ailleurs prévues par les spécialistes. La construction de digues, de bassins de rétention, de barrages ou encore l'aménagement des cours d'eau ont été envisagés ou discutés mais dans tous les cas, jamais sérieusement entrepris.

Alors, d'inondation en inondation, devant les mêmes constats, face à la même incurie, à l'inertie complice des pouvoirs publics, il devient chaque fois plus évident que tant qu'on laisse la loi du fric commander, on s'expose aux mêmes catastrophes périodiques. La nécessité d'une organisation sociale et économique qui ne soit plus déterminée par la course au profit, mais par l'intervention planifiée, issue de la volonté démocratique des populations concernées, se fait de plus en plus urgente.

Stéphane HENIN

Explosion due
au gaz à Paris

LES BOMBES DES TUYAUX EN PLOMB

Le 3 janvier, une explosion due au gaz a fait deux morts dans un immeuble de la rue Saint-Maur à Paris. L'immeuble en question était vétuste et pas entretenu par son propriétaire. A la suite de dégâts des eaux, l'électricité avait été coupée dans un logement. Les premiers éléments de l'enquête semblent indiquer qu'un locataire privé d'électricité avait réalisé lui-même un «branchement sauvage». Celui-ci aurait provoqué un court-circuit et l'échauf-

fement, puis la fonte d'un tuyau d'arrivée de gaz en plomb. Chacun sait que ce métal fond très facilement.

Le gaz s'est échappé, et au bout d'un moment l'explosion s'est produite. Il y a, à l'évidence, la responsabilité du propriétaire qui maintient ses locataires dans un immeuble à la limite de l'insalubrité, avec les conséquences que cela a entraînées. Mais plus généralement il y a l'énorme danger que représente la présence des tuyaux en plomb

dans les vieux immeubles, aussi bien à l'intérieur des logements que dans les parties communes. Il est arrivé que dans certains incendies, dus à de tout autres causes, les tuyaux fondent et que le gaz qui s'échappe alimente alors le foyer, avant que les pompiers ou les services de Gaz de France parviennent à couper les arrivées!

Dans les immeubles récents les tuyaux d'arrivée du gaz sont en acier ou en cuivre. Mais les soudures à

l'étain (qui fond tout aussi facilement) sont tolérées dans les logements!

En coûterait-il si cher de recenser et de rembourser le remplacement de ces tuyauteries dangereuses, dans des logements et des immeubles habités le plus souvent par des gens peu fortunés? Beaucoup moins que la moindre des aides que l'Etat dispense généreusement au patronat. Et cela aurait le mérite de sauver des vies humaines.

Vache folle

IL NE SUFFIT PAS DE SIGNER DES DÉCRETS...

Dans la précipitation, le gouvernement a rendu obligatoires les tests de dépistage de l'E.S.B. pour les bovins de plus de 30 mois conduits à l'abattoir... sauf qu'il n'y a pas de laboratoires en nombre suffisant pour que ces tests puissent être effectués.

Du coup, c'est l'embouteillage. Les abattoirs ont dû refuser des bêtes et les éleveurs se plaignent aujourd'hui de devoir les garder à l'étable et de les nourrir.

On peut comprendre les difficultés des éleveurs, qui ont vu leurs revenus s'effondrer, et sont anxieux de pouvoir à nouveau vendre leurs bêtes. Mais le 8 janvier, ce sont des grossistes et des industriels de la viande qui, manifestant contre « l'immobilisme des pouvoirs publics », ont bloqué les routes avec leurs bétailières. Or ceux-là ne sont pas blancs dans la crise dont ils se plaignent.

Depuis qu'est apparue l'épidémie de « vache folle », personne n'a entendu ces mêmes industriels défendre les contrôles et les tests, ni réclamer des moyens pour les

mettre en oeuvre. Et si le gouvernement a longtemps différé les mesures qui s'imposaient, ce fut pour respecter les intérêts économiques de ces patrons de la filière viande. Le contenu actuel de leurs revendications, face à la mévente persistante, est d'ailleurs édifiant. Ils réclament un allègement des charges sociales patronales et de la taxe professionnelle, l'aménagement du passage aux 35 heures et le remboursement des tests par l'Etat. D'évidence, leur préoccupation principale n'est pas la santé des consommateurs!

En revanche, ceux-ci, pourraient à juste titre être indignés

par la mise en place chaotique des tests de dépistage. D'abord parce que ces tests seront financés à leurs frais, que ce soit au travers du budget de l'Etat, de l'Europe ou encore par la hausse du prix de la viande au détail. Ensuite, parce que cela révèle une situation de sous-équipement chronique en matière de sécurité alimentaire et démontre une nouvelle fois la désinvolture dont les gouvernements successifs ont fait preuve. Lorsque cette mesure de dépistage obligatoire a été décidée pour le 1^{er} janvier 2001, seuls quatorze laboratoires vétérinaires publics, en tout et pour tout, avaient les moyens de faire ces

tests. Des régions entières d'élevage en étaient totalement dépourvues. Du coup, le gouvernement agrée maintenant, à la va vite, des laboratoires privés, pour qui les 500 F payés par test représentent un marché juteux. C'est bien la preuve évidente que rien n'était prévu, alors que l'on en est à 161 cas de vaches folles en France et qu'il est prouvé, depuis 1996, que cette maladie est transmissible de l'animal à l'homme.

Le boycott massif de la viande de boeuf par les consommateurs, il y a deux mois, a obligé le gouvernement à prendre des mesures, notamment en ayant recours à ces tests, mais leur effi-

cacité est limitée, les tests existants ne dépistant en effet la maladie que dans sa dernière phase; quelques mois tout au plus avant que les symptômes ne l'aient rendue évidente. Par ailleurs, si les tests positifs détectent les animaux contaminés, en revanche des tests négatifs ne permettent pas de garantir à 100% que les animaux sont sains. Mais ce qui compte pour le gouvernement comme pour les patrons du secteur c'est que la consommation reprenne.

L'impréparation qui s'étale aujourd'hui a de quoi inquiéter. Car cette situation résulte de longues années au cours desquelles les moyens et les effectifs en matière de sécurité alimentaire ont été chichement mesurés, et rien ne dit que cela va changer. Il manque des laboratoires publics pour faire des tests, mais aussi des vétérinaires pour s'assurer que l'on effectue bien le retrait des parties à risque, et des contrôleurs pour vérifier la façon dont est appliquée l'interdiction des farines animales.

Le gouvernement invoque le « principe de précaution ». Mais s'il se préoccupe du problème, c'est d'abord et avant tout, pour faire repartir la consommation, et donc les profits. Cette façon de vouloir ainsi rassurer les consommateurs n'a donc rien de vraiment rassurant...

Daniel MESCLA



Des salariés de la « filière bovine » bloquent un péage d'autoroute près de Vitry.

nos lecteurs écrivent

LE POINT DE VUE D'UN PETIT ÉLEVEUR

La crise actuelle de la filière bovine touche en premier lieu les petits éleveurs dont certains risquent fort de disparaître. Les différentes aides qui vont sans doute être concédées ne vont faire qu'accentuer l'écart entre petits et gros exploitants, et il y a fort à parier que les plus aidés seront les plus responsables de la crise actuelle, à savoir les trusts de l'agroalimentaire, les fabricants de farines animales.

Dans le monde agricole, les différentes aides versées les sont toujours en fonction

de la surface de l'exploitation et ne tiennent aucunement compte des difficultés réelles des paysans. Ainsi, à chaque crise, ce sont les plus grosses exploitations qui se renforcent et les plus petits disparaissent. Par exemple, en 1996, lors de la dernière crise de la filière bovine, les intérêts des prêts ont été pris en charge sans plafonnement. Pour certains agriculteurs, cela avait représenté une aide de 20 000 F, pour d'autres, une de 200 000 F, voire plus...

Ceci montre à quel point les aides octroyées ont un effet pervers. Pour venir réellement en aide aux petits exploitants, il faudrait tenir compte de la réalité

financière de chaque exploitation. Ceci n'est pas impossible, puisque la Mutualité sociale agricole, qui gère les cotisations sociales des exploitants agricoles, connaît bien celle-ci.

L'effondrement qui s'est produit dans les cours de la viande est tel qu'un petit éleveur partant à la retraite fin 2000, et devant pour ce faire vendre son troupeau, a perdu à ce jour 50% du capital qui aurait pu lui permettre de compenser une retraite des plus modestes (3 500 F par mois pour une personne seule, 5 000 F pour un couple).

La situation est vécue d'autant plus difficilement par les

éleveurs que beaucoup pensaient produire d'une manière « saine ». En effet, les bêtes sont élevées en plein air la plupart du temps et ne sont vendues qu'arrivées à maturité. Un carnet sanitaire suit chaque animal, avec son origine, son poids de naissance, son suivi médical (une prise de sang est obligatoire tous les ans), etc. Cette carte d'identité doit correspondre aux deux boucles fixées sur les oreilles de l'animal. Les petits éleveurs pensaient d'une certaine manière être plus à l'abri que d'autres producteurs en hors-sol (volailles, porcs), car moins soumis aux trusts de l'agroalimentaire. L'introduction

de farines animales dans l'alimentation des bovins s'est faite de manière insidieuse, et sous couvert du secret de production, les farines étant essentiellement composées de luzernes, pulpes de betteraves, maïs, blé.

On le voit une fois de plus, la gestion capitaliste de l'agriculture conduit à accentuer les inégalités, et à produire non pas en fonction des besoins de la population, mais pour alimenter un système qui ne vise qu'à accumuler plus de profits, y compris au détriment de la santé publique.

M.R. Cholet (Maine-et-Loire)

Armes à l'uranium
appauvri

L'INTERVENTION
MILITAIRE
DANS LES BALKANS
TUE ENCORE!



Un technicien vérifie le niveau des radiations dans un secteur du Kosovo, près d'un char détruit.

On se souvient comment, lors des interventions militaires des Etats-Unis et des principales puissances impérialistes, leurs alliés, dont la France, dans les Balkans et précédemment contre l'Irak, l'ensemble de la presse écrite, dite d'information, et les chaînes de radio et de télévision s'étaient faits sans vergogne les porte-parole des gouvernements et des états-majors des grandes puissances. Il s'agissait de convaincre l'opinion internationale que ces interventions n'avaient que des buts démocratiques et humanitaires et de leur caractère absolument indolore, sans aucune perte pour les populations civiles comme pour les militaires des armées impérialistes. L'extrême précision des armes modernes permettait de frapper exclusivement des objectifs militaires, dépôts et usines d'armement, convois de véhicules blindés ou aérodromes et avions militaires...

La mort récente de leucémie d'un soldat du corps expéditionnaire italien dans les Balkans vient rappeler que les choses ne se sont pas passées de manière aussi idyllique. Cinq autres soldats italiens sont morts précédemment de manière identique. Un septième, malade et hospitalisé, serait mourant. En Belgique, cinq soldats de retour des Balkans

sont décédés d'un cancer. De son côté, le ministère français de la Défense a révélé l'existence de « quatre cas » français.

Le gouvernement italien s'est résigné à interpellier l'OTAN, mettant en cause l'utilisation d'obus et de roquettes contenant de l'uranium appauvri. On sait maintenant que l'uranium appauvri présente des risques toxiques liés à sa radioactivité. Cependant, l'état-major américain refuse tout moratoire sur les armes contenant de l'uranium appauvri. De son côté, le gouvernement français attendrait le résultat des études effectuées sur les quatre malades français actuellement hospitalisés pour décider quoi que ce soit!

Tous ces généraux et ces ministres sont plus cyniques qu'irresponsables. Ils savent très bien qu'une guerre n'est jamais propre ni sans conséquences dramatiques pour ceux qui la subissent comme pour ceux qui en sont les instruments. Et quand les conséquences de leurs choix commencent à devenir évidentes, y compris pour la santé des soldats qu'ils ont envoyés sur le champ de bataille, ils ont recours sans problème à une autre arme essentielle de leur panoplie : la désinformation.

Alain VALLER

MÊME RÉFORMÉE
LA JUSTICE RESTERA
INJUSTE POUR
LES MOINS RICHES

Différents dispositifs accompagnant la « réforme de la justice » entrent en application au 1er janvier de cette année. Parmi eux la mesure censée toucher le plus grand nombre est la mise en place d'un juge des libertés et de la détention chargé de décider seul des demandes de mises en détention, formulées par les juges d'instruction dans le cadre des affaires qui leur sont confiées. Mais cette mesure, qui, selon le gouvernement qui l'a proposée, a été prise en vue de renforcer les « droits des justiciables », ne s'adresse pas à tous de la même façon. Comme l'ensemble du système judiciaire, encore une fois, elle vise d'abord à prendre en compte les attentes et les intérêts des plus fortunés.

Dès le départ, les discussions qui ont présidé à la mise en place de cette réforme de la détention provisoire ont été une course à l'hypocrisie. La gauche comme la droite se sont retrouvées d'accord pour procéder à la remise en cause des « pouvoirs extraordinaires du juge d'instruction », qui seul peut décider de l'incarcération ou non d'une personne.

Déjà Toubon, ministre de la Justice dans le gouvernement Juppé, avait voulu limiter ces pouvoirs. Et s'il y a eu une telle unanimité dans la classe politique, c'est que ce qui la préoccupe, ce n'est pas la mise en détention provisoire avant jugement de milliers de personnes accu-

sées, à tort ou à raison, de petits délits. Non, le scandale pour eux est la mise en détention provisoire ces dernières années d'un nombre toujours plus grand de gens de leur monde, hommes politiques et hommes d'affaires, dans tout ce qui touche à la délinquance financière sous toutes ses formes.

Et pourtant, malgré la multiplication des affaires, bien peu des gens de ce milieu se retrouvaient jetés en prison par les juges d'instruction. Et quand cela arrivait, la mise en détention était souvent réformée, car elle était, et restera encore demain, soumise au contrôle de toute la superstructure de la justice, chambre d'accusation des cours d'appel, Cour de cassation, dont les juges sont la plupart du temps issus du même milieu favorisé que ces délinquants financiers. Ces délinquants respectables bénéficiaient, en outre, d'une armada d'avocats grassement payés, ce n'est pas l'argent qui manque, à leur disposition pour contester les moindres détails des procédures en cours.

Seule une toute petite minorité des gens issus de ces milieux, même poursuivis pour des affaires qui portaient sur des centaines de millions de francs, se retrouvaient sous les verrous, et moins encore y restaient, quelques jours, une semaine ou deux, libérés alors par les cours d'appel en échange du paiement d'une caution.

Ce n'est pas l'option qui était offerte par exemple au jeune de 16 ans qui pouvait se retrouver incarcéré pendant plusieurs mois en préventive pour une simple bousculade avec un flic ou un contrôleur dans un train.

Mais même cette situation discriminatoire en faveur des privilégiés, c'était encore trop « d'humiliations » potentielles pour des gens qui étaient peut-être des délinquants, certes, mais qui se considéraient comme l'élite du pays.

En réalité la nouvelle procédure ne changera pas grand-chose. C'est un juge « expérimenté » issu de la direction des tribunaux de grande instance, qui décidera s'il doit agréer ou pas la demande de mise en détention d'un prévenu, assisté ou pas d'un avocat. Inutile de dire que selon son rang, sa fortune et ses appuis, un prévenu ne sera pas considéré de la même façon. Surtout que, dans le même temps, le contentieux sur les procédures en cours a été élargi, ce qui offrira des moyens supplémentaires d'échapper aux poursuites, ou au moins de les retarder notablement, à tous ceux qui auront les moyens de se payer les avocats les plus compétents et les plus chers, c'est-à-dire aux hommes d'affaires, aux dirigeants d'entreprise ou à la classe politique qui leur est liée, haute classe et haute pègre. Bref le milieu qui compte dans cette société!

Paul SOREL

Les CD vierges taxés

LE GOUVERNEMENT CHOISIT
DE VIDER LES CASSETTES
DES CONSOMMATEURS

Réunie quatre jours avant Noël, une commission de la Cour des comptes de Paris a décidé que les CD, mini-discs et DVD vierges seront désormais taxés. Le montant de cette taxe, décidée par la ministre de la Culture, sera de 2,57 francs par CD et elle doit entrer en application ces jours-ci.

Cette taxation est censée régler la question du piratage des CD enregistrés et mettre un terme à la discussion entre les fabricants de ces produits et les sociétés qui disent protéger les droits des auteurs, interprètes et producteurs de CD enregistrés.

Les entreprises concernées n'étaient guère partisans de les taxer ou alors le moins possible (elles auraient préféré une taxe sur les graveurs mais acceptaient à la rigueur 2 ou 3 F de taxe sur les supports), afin

de pouvoir en vendre le plus possible, tandis que les sociétés gérant les droits des auteurs ne voulaient pas que la taxe en question tombe en dessous de 10 F. La commission a visiblement préféré exaucer les entreprises.

La solution adoptée est pour le moins paradoxale. En effet, tous ceux qui achètent ces produits vierges ne sont pas forcément des « pirates », certains entendent y graver leurs propres travaux. Avec cette taxe, les copieurs seront peut-être les payeurs, mais les non-copieurs également, ce qui est pour le moins injuste.

On reste là dans la continuité des taxes existant depuis 1985 sur les cassettes audio et vidéo, soit 1,50 F par cassette audio vierge et 2,25 F pour une cassette vidéo. Ces taxes sont perçues par les fabricants ou les importateurs, et reversées à deux sociétés, émanations de la société des auteurs et compositeurs, la SACEM, qui avait inspiré non seulement cette taxe au

ministre de la Culture, Jack Lang, mais aussi le fait qu'elle gère elle-même les sommes ainsi prélevées. Celles-ci vont augmenter puisque, rien que pour l'année 2000, il s'est vendu 200 millions de CD vierges.

On ne sait pas si les auteurs, compositeurs et interprètes y trouveront leur compte, mais le consommateur sait, dès maintenant, qu'il est réduit à être le cochon de payant.

On notera, au passage, que le gouvernement qui s'était retranché derrière les directives européennes pour supprimer l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie, n'a pas suivi ici l'Union européenne qui estimait, avec ses lunettes ultra-libérales, qu'il fallait régler le problème du piratage sur le plan technique mais pas avec une pression fiscale. Cela prouve en tout cas que, les gouvernants et les directives européennes, c'est comme cela les arrange!

J. F.

RTT à la Sécurité sociale

QUAND LE PATRONAT DÉMISSIONNE... POUR IMPOSER SA POLITIQUE

Au moment où le MEDEF remet en cause le régime des retraites, et après avoir menacé de démissionner de l'UNEDIC, il vient de quitter l'organisme qui « chapeaute » la Sécurité sociale, l'UCANSS (Union des caisses nationales de la Sécurité sociale). Le MEDEF, qui apparaît de plus en plus ouvertement comme l'organisation politique du patronat, le « Parti des entreprises » selon les propos de Seillière, cherche à appliquer son programme dit de « refondation sociale » qui consiste à remettre en cause les divers organismes sociaux, voire à terme à les privatiser ou les liquider.

LE MEDEF QUITTE L'UCANSS

Après plus de deux ans de négociation sur la réduction du temps de travail, les représentants des principaux syndicats patronaux, MEDEF en tête, ont donc démissionné, le 13 novembre dernier, de l'UCANSS (Union des caisses nationales de la Sécurité sociale), qui est l'organisme employeur du personnel de la Sécurité sociale (les salariés de la Sécu ne sont pas fonctionnaires) et dans le Conseil d'administration duquel siègent, sur une base paritaire, les syndicats de salariés et les syndicats patronaux.

Les patrons ne sont plus là, bon débarras pourrait-on dire. Mais si les représentants patronaux ont démissionné ce n'est pas pour « laisser tomber ». Bien au contraire, c'est pour faire pression dans le but d'imposer leur politique. Ils avaient d'ailleurs déjà quitté l'UCANSS dans le passé, en juin 1990, et étaient revenus après une « médiation » de l'Etat... en obtenant du gouvernement des pouvoirs accrus (la parité au Conseil d'administration). Et c'est ce qui risque de se passer à nouveau.

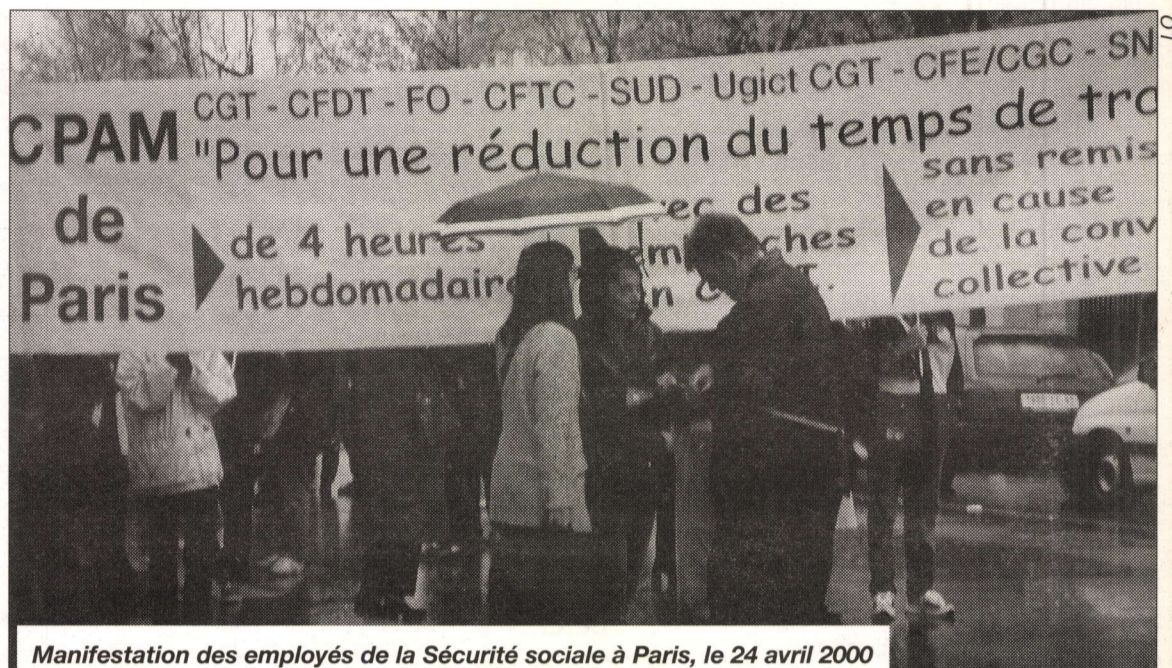
La négociation portait sur l'application des lois Aubry chez les 174 000 salariés de la Sécurité sociale. Comme par-

tout, le patronat veut en profiter pour aggraver les conditions de travail et rogner les salaires. Et cela d'autant plus volontiers qu'il considère, au fond, la Sécurité sociale comme un organisme inutile, et qui serait avantageusement remplacé, à terme, par des assurances privées, comme cela existe aux Etats-Unis par exemple. D'ailleurs, Denis Kessler, vice-président du MEDEF, président de la Fédération française des sociétés d'assurances, directeur général d'Axa, est l'un de ceux qui ont le plus poussé à la démission patronale.

UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

Cette négociation se déroulait dans un contexte très difficile pour les salariés : la charge de travail est souvent énorme, les retards, dans certains centres, sont considérables, et malgré ces difficultés le nombre des agents a été réduit de 23 000 en huit ans !

Là-dessus ont été mis en route deux systèmes informatiques, Cristal dans les Caisses d'allocation familiales (CAF) et Sesame-Vitale, dans les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). Ces deux systèmes ont été accusés de tous les maux. Il fallait paraître un temps d'adaptation. En réalité c'est le manque de per-



Manifestation des employés de la Sécurité sociale à Paris, le 24 avril 2000

sonnel qui est dramatique.

Et en plus l'introduction de la Couverture maladie universelle (CMU) entraîne un énorme surcroît de travail. Le personnel en a ras le bol, et les assurés sociaux tout autant.

LES DEUX DÉPARTS DU MEDEF

Le représentant du MEDEF a défendu, au début, la position suivante : aucune embauche, gel des salaires (le salaire de base est déjà gelé depuis pratiquement 1993), suppression de la progression des salaires de 2% par an liée à l'ancienneté, allongement du stage probatoire d'embauche de six mois à un an. Bref, il voulait une remise en cause de la Convention collective et un véritable retour en arrière, ce qui indigné le personnel.

Les syndicats qui avaient accepté le principe de la loi Aubry – même si certains disaient avoir des réticences : « Elle n'est pas excellente, il faudra donc "bien" négocier » – n'ont pas accepté les propositions provocatrices du patronat.

Il s'en est suivi une première démission du représentant du MEDEF, remplacé par un autre, « concédant » un plan de 9 300 embauches (dont une grande partie déjà programmée !) et de toute façon essentiellement dans le cadre des emplois aidés, emplois-jeunes, contrats de qualification... Les syndicats chiffrent à 18 000 au minimum le nombre des embauches indispensables, pour parer au plus pressé.

Puis le 13 novembre le MEDEF a quitté l'Ucanss en expliquant qu'il n'était pas question pour lui d'accepter le maintien de l'augmentation automatique des salaires à

l'ancienneté : le MEDEF tient à l'augmentation des salaires « au mérite », il en fait une question de principe.

VERS LA « LETTRE DE CADRAGE »

Faute d'accord, et conformément à la loi Aubry, la RTT, en vigueur depuis le 1er janvier 2000, est appliquée de la façon suivante : les employés travaillent toujours 39 heures par semaine, mais on leur rend, en temps, uniquement la majoration de 10% due au titre des 4 heures supplémentaires effectuées chaque semaine, soit 24 minutes par semaine, lesquelles sont passées à une heure depuis le 1er janvier 2001. Quant aux agents à temps partiel, surtout des femmes, nombreuses à la Sécu, elles n'ont aucune compensation, puisqu'elles n'étaient pas à 39 heures ! Les employés trouvent ces mesures absurdes et injustes.

Devant l'échec des négociations et la démission des principaux syndicats patronaux, le ministère de tutelle de la Sécu, celui des Affaires sociales, hier de Martine Aubry, et aujourd'hui de Guigou, doit proposer une « lettre de cadrage » qu'on attend encore à ce jour qui préluiderait à des discussions non plus à l'échelle générale de l'Ucanss, mais organisme par organisme, là où d'ailleurs les représentants patronaux se sont bien gardés de démissionner. Et d'après le projet qui a circulé, cette « lettre de cadrage », qui prétend maintenir la Convention collective, reprendrait les lois Aubry, avec évidemment tous leurs aspects négatifs, et sans autres embauches que les 9 300 déjà envisagées, c'est-à-dire rien pour compenser la RTT (et encore il est question que le

ministère des finances n'accepte même pas le financement correspondant !). Malheureusement on peut s'attendre au pire, et donc à une aggravation de la situation, d'autant que les syndicats risquent fort d'accepter le piège des négociations organisme par organisme.

LES TRAVAILLEURS POURRAIENT RÉAGIR

Le personnel aspire à travailler moins, à ne plus être constamment débordé, et demande périodiquement « où en est la RTT ? ».

Depuis deux ans les employés de la Sécurité sociale ont été appelés à plusieurs reprises par les syndicats à des mouvements de grève pour appuyer les négociations. Ces mouvements ont été relativement bien suivis, mieux que les années précédentes, et dans certains secteurs très majoritairement.

En outre, plusieurs caisses primaires d'assurance maladie ont connu des grèves déterminées, entraînant y compris les cadres, et parfois la fermeture des centres, sur des problèmes d'effectifs et de conditions de travail.

C'est bien évidemment à l'échelle de l'ensemble de la Sécurité sociale, avec l'appui des assurés sociaux – c'est-à-dire l'ensemble du monde du travail – qu'il faut organiser la riposte qui s'impose, non seulement pour défendre les employés de la Sécurité sociale, mais, à terme, la Sécurité sociale elle-même, de plus en plus dirigée depuis des années par l'Etat et par le patronat, alors qu'elle gère uniquement l'argent des travailleurs !

Correspondant LO

Échos des entreprises

DES BESOINS DE MOINS EN MOINS BIEN SATISFAITS

Les fermetures de lits aux HCL ont été très importantes pour les fêtes de fin décembre : pratiquement autant qu'en été. Pas un lit n'était libre pour accueillir le surcroît de malades admis aux urgences et nombre d'entre eux ont dû être envoyés vers le privé.

On ne cesse de nous expliquer que la politique menée dans la Santé depuis des années a pour but essentiel d'adapter l'hôpital public aux besoins de soins de la population. Comme on le voit, il n'en est rien. Les HCL, comme l'ensemble des hôpitaux, adaptent leurs possibilités d'accueil non en fonction de ces besoins mais avant tout en fonction des effectifs disponibles. Et comme ceux-ci diminuent d'année en année...

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Hôtel-Dieu - Lyon

FAUTE EFFECTIVEMENT INEXCUSABLE

EDF et GDF ont été condamnés pour « faute inexcusable » envers un ancien agent qui a contracté une maladie due à l'amiante quand il travaillait à la centrale thermique du Portzic (aujourd'hui démantelée).

Ainsi EDF et GDF se sont comportés comme bien des entreprises, faisant prendre des risques aux salariés, alors que ces risques étaient connus depuis des décennies.

Maintenant, il y a certainement bien d'autres employés à dédommager, d'anciennes centrales ou même d'actuelles...

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière EDF-GDF - Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)

PUBLIC-PRIVÉ : LE MARIAGE

Nord-Rail, les infos de la direction, annonce la création de Val... Il s'agit d'un bâtiment de 7 000 m² destiné à

redistribuer les produits sidéurgiques aux usines environnantes.

C'est une création en commun de la SNCF et de T.M.F. (Terre, Mer, Fer, société privée). Ce sera la deuxième implantation de T.M.F., après Marly. Douze emplois seront créés, paraît-il. Mais bien entendu, pas des emplois au statut, pas des emplois de cheminots.

Quand la SNCF s'accorde avec le privé, c'est pour faire comme le privé, et pour que le privé en profite...

LES DISCOURS ET LA RÉALITÉ

La Poste a mis fin au train postal Paris-Besançon malgré les nombreuses protestations. Ce train sera remplacé désormais par neuf camions.

Bravo pour la soi-disant priorité au rail !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière SNCF-Dépôt de SOMAIN (Nord)

PROFESSEUR KESSLER ?

Il paraît d'après Denis Kessler, président de la FFSA, qu'au lieu de se reproduire tous les cinquante ans les tempêtes comme celle de décembre 1999 pourraient se reproduire tous les vingt ans.

Il semble bien que le numéro 2 du MEDEF, qui ne connaît rien à rien en matière de météorologie, n'hésite pas à se transformer en savant uniquement pour justifier l'augmentation des tarifs des compagnies.

LA SAISON EST AUX AUGMENTATIONS

Au moment même où l'on ne cesse de nous parler de réchauffement de la planète et des risques plus importants de catastrophes naturelles, le gouvernement et les assureurs viennent de hausser la franchise catastrophe naturelle de 1 500 F à 2 500 F pour les particuliers.

60% d'augmentation alors que celle de la température de

la planète d'ici 2100 serait de 1,5 °C à 6 °C, cela fait cher le degré.

Encore un que le gouvernement et les assureurs n'ont pas hésité à franchir.

Extraits du bulletin Lutte Ouvrière AGF - Groupe Allianz - Paris

CRESUS

Le trésor de guerre de General Motors s'élèverait à 85 milliards de francs ! Ce « cash » représente environ deux années de salaire pour chacun des 380 000 travailleurs de la firme.

Cela peut permettre à GM d'investir en 2001 huit milliards de francs pour reconstruire l'usine de Rüsselsheim et moderniser celle de Kaiserslautern en Allemagne où sont fabriquées les Opel.

Des licenciements massifs sont cependant prévus dans le monde entier. Quand on sait les profits de GM créés par les travailleurs, on ne peut qu'envisager d'en finir en licenciant les licenciés : patrons et actionnaires.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Delphi - Villeron (Val-d'Oise)

AVEUGLES MAIS PEUT-ÊTRE PAS SOURDS

Le 21 décembre la direction convoquait les syndicats dans le cadre de la clause de « revoyure » sur les salaires en cas de dérapage des prix. Alors que tous les indices indiquent que les prix ont augmenté, que les 1,5% d'augmentation de salaire donnés en mars sont dépassés par la hausse des prix, nos patrons non seulement ne veulent pas voir mais en plus ils ne veulent pas revoir.

Et pourtant les bénéfices sont en hausse spectaculaire de 49% pour les neuf premiers mois de l'année, et pour les dividendes des actionnaires, une hausse de 40% est prévue pour la fin de l'année.

Va falloir leur faire retrouver la vue ou bien se faire entendre car s'ils sont aveugles ils ne sont peut-être pas sourds.

C'est 2 000 F au moins de plus par mois qu'il nous faut !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Hæchst-Marion-Roussel - Romainville

CHU - Angers

UNE VICTOIRE DES GRÉVISTES

Vendredi 5 janvier, le personnel de chirurgie viscérale du centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers a obtenu la création de huit postes d'infirmières : quatre dès janvier et quatre à l'ouverture, prévue en avril-mai, d'une unité de soins intensifs.

En décembre, la majorité d'entre nous s'était déplacée à la direction pour exposer en quoi la situation ne pouvait plus durer : le manque de sécurité pour les opérés, 1 500 heures supplémentaires en un an, 33 rappels à domicile en 55 jours, une seule infirmière et trois aides-soignantes. le week-end pour 19 à 24 malades. De plus, le personnel épuisé n'était pas remplacé lors des arrêts de travail.

La direction a proposé, dans l'immédiat, la fermeture provisoire de 21 lits au moment des fêtes de fin d'année. A plus long terme, le seul projet, c'était de fermer sept lits dans un service (Curtillet) et de regrouper médecine et chirurgie digestive. Le directeur promettait de faire une démarche auprès

de l'Agence régionale, mais disait qu'il ne fallait pas croire au « Père Noël ».

Le personnel en colère a décidé d'alerter lui-même tous les échelons de l'administration en déposant un préavis de grève pour le 5 janvier, date du Conseil d'administration.

Et c'est ainsi que la promesse de huit postes a été obtenue. Il restait à obtenir des garanties sur la date d'embauche et l'organisation nouvelle du service. C'est ce que nous avons obtenu en maintenant notre mouvement de grève et en venant en nombre demander des comptes au Conseil d'administration.

Nous avons ainsi obtenu l'assurance que quatre infirmières seraient embauchées en janvier. Et rendez-vous à été pris fin janvier pour vérifier la réalité de ces embauches. Si les promesses ne sont pas tenues, nous sommes déterminées à remettre ça. Et la direction sait maintenant que ce ne sont pas des paroles en l'air.

Correspondant LO

La Poste Oye-Plage - Pas-de-Calais

LA FIN DE LA GRÈVE DES FACTEURS

Après 37 jours de grève pour obtenir la création d'un poste (LO n° 1693 et 94), les cinq factrices et facteurs de Oye-Plage, dans le Pas-de-Calais, ont repris le travail le jeudi 4 janvier.

La direction du groupement avait cédé la veille un demi-poste supplémentaire pendant douze semaines. Au-delà de ces trois mois, elle dit vouloir s'en tenir aux nouveaux comptages qui auront lieu. Elle n'a pas reculé plus. Elle avait mis de

gros moyens pour casser le mouvement : neuf personnes pour trier et distribuer le courrier pendant plus d'un mois. Mais cela n'a pas entamé la sympathie que les grévistes avaient dans la population, au contraire !

Aussi, bien qu'ils n'aient pas obtenu ce qui est nécessaire, les grévistes étaient contents d'avoir refusé de toujours subir des conditions de travail qui se dégradent, et fiers d'avoir relevé la tête.

Rouen

VIVENDI RECULE SUR LES SALAIRES... MAIS SE VENGE SUR LES GRÉVISTES

Les transports en commun de l'agglomération rouennaise sont touchés par un mouvement de grève qui est entré dans sa quatrième semaine. Ce mouvement a démarré le 19 décembre sur la question des salaires, les grévistes réclamant une augmentation de 5%. La direction de la TCAR, filiale de Vivendi, ne proposait que 0,5%.

Alors que le 29 décembre les grévistes s'apprêtaient à reprendre le travail après avoir obtenu 2,35% (1,85% au 1^{er} janvier et 0,5% au 1^{er} septembre) le conflit a rebondi.

En effet, la TCAR a envoyé un huissier signifier à sept grévistes qu'ils allaient être traduits devant un conseil de discipline pour «entrave à la liberté du travail». La direction n'a pas pardonné aux grévistes d'avoir bloqué les dépôts de métros et

de bus au début du conflit. Le verdict est tombé : cinq licenciements et deux mises à pied.

La réaction ne s'est pas fait attendre : la grève a été reconduite. Dans le même temps, six grévistes ont entamé une grève de la faim dans le hall de la mairie de Rouen en solidarité avec leurs collègues sanctionnés. Il faut savoir que le maire socialiste de la ville est aussi le président de la Communauté d'agglomération qui a confié la gestion des transports à Vivendi ! Lundi 8 janvier, une centaine de grévistes se sont donc invités à la séance du conseil municipal. Le maire Yvon Robert s'est engagé à faire son possible pour qu'un médiateur soit désigné pour sortir le conflit de l'impasse.

Le lendemain une manifestation, rassemblant un millier de personnes venues de la plupart des

entreprises de l'agglomération, a sillonné les rues de Rouen aux cris de «Réintégrez nos camarades», «Vivendi, boîte pourrie».

L'indignation est grande devant le procédé de la direction. Les militants de beaucoup d'entreprises connaissent la classique «prise d'otages» en cours de conflit, avec la menace de sanction en cas de poursuite de la grève. Mais dans le cas présent, il s'agit clairement d'une vengeance, destinée à faire payer aux grévistes le recul, pourtant bien timide, que la TCAR a dû effectuer.

A l'heure où nous écrivons, la grève se poursuit et d'autres manifestations sont envisagées. La direction de la TCAR, si elle refuse l'entremise d'un éventuel médiateur, s'est déclarée prête à rencontrer un «conciliateur».

Réédition

L'EXTRADITION DES BALTES

de Per Olov Enquist

Paru il y a quinze ans, ce livre du Suédois Per Olov Enquist vient d'être réédité en collection de poche. Il relate un épisode de la fin de la Seconde Guerre mondiale, peu connu mais qui montra le gouvernement suédois sous un jour peu glorieux.

Au début de mai 1945, des soldats de l'armée allemande parvinrent à s'enfuir de la région de Courlande, en Lettonie, avant qu'elle ne tombe aux mains de l'armée soviétique, et gagnèrent la Suède proche sur des rafiots de fortune. Parmi eux se trouvaient 167 Baltes, Lettons, Estoniens ou Lituaniens.

Les Lettons, le groupe le plus nombreux, appartenaient à la 15^e division SS. Certains, les officiers essentiellement, avaient choisi de collaborer avec les nazis ; ils avaient déjà exécuté les sales tâches de répression dans la police locale sous direction de l'occupant. Mais la plupart des autres n'avaient eu de choix qu'entre l'uniforme ou le camp de travail, si ce n'est l'exécution en tant que déserteurs. Plusieurs aussi étaient passés de l'armée russe à l'armée allemande au gré de l'occupation des pays baltes.

A leur arrivée en Suède, on les regroupa dans des camps avec des soldats allemands, en attendant de statuer sur leur sort.

Or, l'URSS, au terme d'accords entre les Alliés, réclama à la Suède l'extradition de tous les prisonniers de guerre pour, disait-elle, aider à la reconstruction du pays. Cela mit dans l'embarras le gouvernement suédois, un gouvernement de coalition, en place depuis 1939, ayant à sa tête le social-démocrate Per Albin Hanssen.

La Suède n'avait pas pris part au conflit mondial et, officiellement, était restée «neutre». Mais cette neutralité de façade cachait des sympathies pour l'Etat allemand, le puissant voisin avec lequel elle ne voulait pas entrer en conflit. Ainsi, dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le gouvernement suédois avait systématiquement refoulé les Juifs ou les opposants allemands demandant le droit d'asile. L'armée suédoise aussi était gangrenée par le fascisme : des soldats et officiers chargés de garder les camps après la guerre sympathisèrent avec les prisonniers nazis dont ils se sentaient proches.

Mais après la défaite de l'Allemagne, le gouvernement



suédois chercha à faire oublier son attitude durant la guerre devant les nouveaux vainqueurs. C'est dans ce contexte que se fit l'extradition vers l'URSS de tous les prisonniers dont parle ce récit.

Les Baltes refusèrent d'être extradés et, par une grève de la faim, arrivèrent à mobiliser une partie de l'opinion publique en leur faveur, d'autant plus facilement que la plupart d'entre eux étaient effectivement des victimes d'enjeux territoriaux. Cependant, ceux qui furent à l'origine de la campagne en leur faveur figuraient parmi les plus réactionnaires du pays : églises, journaux de l'opposition, et plus généralement les anticommunistes qui continuaient de voir en l'URSS l'ennemi principal.

Le gouvernement suédois aurait pu céder et leur accorder le statut de réfugiés : cela ne concernait que quelques dizaines d'hommes, et il était facile de faire une distinction entre les nazis et les autres prisonniers. Mais, pour des raisons diplomatiques, le gouvernement suédois finit quand même par les extradier vers l'URSS où – comme il ne pouvait pas l'ignorer – ces hommes allaient être expédiés en camps, puis déportés, sinon aussitôt fusillés.

Enquist a mené son enquête trente ans après ces faits, au travers surtout de témoignages de Baltes ou de Suédois ayant été partie prenante de ces événements. Il nous fait revivre cette époque de l'après-guerre où le sort des peuples, ballotés entre les Etats, ne comptait pas face aux calculs politiques. Son livre est un réquisitoire sans complaisance vis-à-vis des gouvernements suédois qui se sont succédé et de toute l'hypocrisie et du mépris des peuples qui se cachaient derrière leur étiquette «socialiste».

Marianne LAMIRAL
L'extradition des Baltes, de Per Olov Enquist, éditions Babel, 517 pages, 73 francs.



Des tramainots en grève de la faim, le 7 janvier, dans le hall de la mairie de Rouen.

Echos des entreprises

35 HEURES : LE PATRON NOËL EST UNE ORDURE

Avec les fêtes de fin d'année, certains établissements ont allongé les horaires sans mesure. A l'inverse, d'autres entreprises, comme Vistéon, ont fermé quelques jours – par secteurs ou totalement – en imposant des congés au personnel, à prendre sur leur quota de journées de RTT. Et tout cela, au nom de la durée du travail et de la loi sur les 35 heures.

Bref, c'est la souplesse

totale : ici les travailleurs font des horaires déments, là ils sont «libérés». Mais dans tous les cas, cela ne coûte rien aux patrons et c'est eux seuls qui décident.

Qui devrait dire merci à Jospin-Aubry pour la loi sur les 35 heures ?

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière
Vistéon-Gondcourt

L'INTÉRIM ÇA RAPPORTE ... AUX PATRONS

Pour bon nombre d'intérimaires de l'usine Ponts, la

période des fêtes aura été une période bien difficile : beaucoup sont arrivés en fin de contrats qui n'ont pas été renouvelés. D'autres ont été mis au chômage forcé entre Noël et le jour de l'An (une semaine de manque à gagner). Pour beaucoup c'est toujours l'incertitude sur le paiement ou non du 1^{er} janvier. Quant aux pointages et aux feuilles de paie, c'est toujours autant la pagaille.

On voit bien tout l'intérêt de la précarité pour les patrons.

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière
RVI-Vénissieux

Koweït

DE NOUVELLES PERSPECTIVES JUTEUSES POUR LES TRUSTS PÉTROLIERS



Les compagnies pétrolières sont invitées par le Koweït et l'Arabie saoudite à s'approprier de nouveaux champs pétroliers. Exxon, BP Amoco, Shell et Texaco, les quatre sociétés géantes qui se partagent l'essentiel du marché mondial, sont sur les rangs. Le Koweït ainsi que l'Arabie saoudite ont fait savoir à TotalFinaElf (société issue de la fusion de Total et Elf) qu'elle figure également parmi les candidats invités à participer à des réunions où leur seront fournies les informations techniques, en quelque sorte les

clés donnant accès au magot.

L'ensemble de ces projets est estimé à 32 milliards de dollars. Pour investir dans de nouvelles installations pétrolières juteuses pour les actionnaires, la retenue n'est pas de mise. Les dirigeants de TotalFinaElf frétilent déjà, parlant de « reconnaissance de leurs compétences », eux qui, pour ce qui est d'acheminer le pétrole en évitant les marées noires, ont fait un si bel étalage de leur incompétence.

On a pu voir à cette occasion combien le gouvernement français était impuissant à imposer aux compagnies

pétrolières des mesures destinées à éviter les marées noires et comment, une fois la catastrophe de l'*Erika* survenue, il n'a même pas imposé à la société pétrolière responsable de prendre sur ses profits pour indemniser les victimes et réparer autant que faire se peut les dégâts. En revanche, en 1990, le gouvernement français était intervenu, apportant sa contribution à la guerre du Golfe pour que le pétrole gisant sous le sable du Koweït, estimé à 10 % des réserves

mondiales, puisse être accaparé par les sociétés pétrolières mondiales alors que l'Irak voisin les convoitait. Le laisser-faire face au désastre écologique, et l'interventionnisme le plus brutal pour ouvrir aux capitalistes de nouvelles sources de profits, ne sont que les deux faces d'une même médaille.

Dix ans après la guerre du Golfe, les actionnaires des sociétés pétrolières s'appêtent à en recevoir de nouveaux dividendes. Quant à la popu-

lation irakienne, après avoir subi les bombardements, elle voit ses enfants mourir de l'embargo qui frappe leur pays, sacrifiée aux intérêts des trusts pétroliers et de l'ordre économique que les Etats impérialistes, dont la France, imposent au monde entier.

Dans l'intérêt de la population comme de l'avenir écologique de la planète, l'expropriation des trusts pétroliers est une nécessité vitale.

Jean SANDAY

États-Unis

COURT-CIRCUIT SUR LA PRIVATISATION

En Californie, l'un des Etats les plus riches des Etats-Unis, on envisage de couper l'électricité une heure par jour comme cela se pratique dans bien des pays sous-développés. C'est la conséquence de la privatisation de l'électricité. Plus de courant électrique dans l'Etat de la Silicon Valley et de la technologie de pointe, les partisans de la privatisation à tout crin ont bonne mine!

Les compagnies privées qui se sont emparées de la gestion de l'alimentation électrique à l'occasion de sa privatisation en 1996 s'appêtent en effet à couper l'électricité une heure, à l'heure de pointe, entre

16 et 19 heures. La coupure serait tournante, quartier par quartier. Des coupures ont déjà eu lieu lors des fêtes de fin d'année, à cause des illuminations dans les rues.

Les compagnies privées qui se partagent la distribution électrique en Californie prétendent qu'elles perdent de l'argent, environ 40 millions de dollars par jour. Elles ne payent donc plus leurs fournisseurs d'électricité. Et elles demandent que les tarifs soient augmentés. Il leur a été concédé par les pouvoirs publics une augmentation des tarifs de 9 % pour les particuliers et de 7 à 15 % pour les entreprises. Depuis cinq ans, les tarifs ont ainsi augmenté de 200 à 300 %.

Pourtant, au moment de la privatisation, ses partisans avaient peint un tableau idyllique : la mise en concurrence des compagnies allait faire tomber les prix, prétendaient-ils.

On en est maintenant à envisager de redonner ces compagnies d'électricité à l'Etat californien, qui voudrait s'occuper lui-même de la gestion notamment de l'eau et de l'électricité, en mettant sur la table 10 milliards de dollars. Et, pour sauver la mise des compagnies gestionnaires (Edison, Pacific Gaz & Electricity et San Diego Electric), qui voient actuellement leurs actions dégringoler à la Bourse de New York, l'Etat californien va mettre également la main à la poche et garantir les dettes des compagnies privées. Dame, il ne faut pas que les actionnaires perdent de l'argent, tandis que les habitants de la Californie sont plongés dans le noir.

Si tous les Etats nord-américains ne vivent pas la même situation, dans le reste du pays, les usagers ont pu constater que, par exemple, leur note de chauffage au gaz

avait quadruplé rien que l'an dernier et on s'attend à des augmentations des factures de 40 à 50 % pour cette année. Rien que pour décembre dernier, la consommation de gaz naturel de chauffage (50 % du mode de chauffage des Etats-Unis) a augmenté de 20 %!

L'Etat californien envisage désormais de faire payer aux contribuables les pots cassés de ce que le gouverneur de cet Etat appelle le « colossal échec » de la privatisation de l'alimentation électrique. Il serait pourtant bien plus juste de se tourner contre les fournisseurs d'électricité qui, eux, ont été largement bénéficiaires de cette situation.

Ce sont en effet souvent des compagnies pétrolières, comme par exemple Enron Corp, qui ont vu leurs résultats nets multipliés par quatre rien qu'au cours d'un seul trimestre de l'année 2000. Ces dernières années, on

estime même que leurs profits ont augmenté de 800 à 900 %!

Mais bien entendu, ce n'est pas le gouverneur de Californie, aussi Démocrate soit-il, qui a l'intention de s'en prendre en quoi que ce soit aux grandes entreprises. Sur ce terrain-là, il n'est guère différent des Républicains qui avaient applaudi des deux mains à la privatisation de la distribution de l'électricité. Les uns comme les autres sont là, au niveau fédéral comme dans chaque Etat, pour faciliter la vie des grandes entreprises, en les arrosant d'argent quand elles se lancent dans de nouvelles affaires, mais également quand celles-ci n'ont pas été aussi fructueuses que souhaité. Et tout cela, c'est la population qui le paye, d'une façon ou d'une autre. Avec maintenant, en prime pour certains, le « black-out ».

Jacques FONTENOY